



FRANÇOIS PROST
UNIVERSITÉ PARIS SORBONNE

QUINTUS CICÉRON : LE PETIT MANUEL DE LA
CAMPAGNE ÉLECTORALE (*COMMENTARIOLUM
PETITIONIS*)

PRESENTATION – EDITION- TRADUCTION

© SIAC FRANÇOIS PROST 2009

| | |
|---|-----------|
| ÉDITIONS UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE : | 1 |
| PRÉSENTATION | 2 |
| <i>Quelques mots sur Quintus Cicéron</i> | 2 |
| <i>La question de l'authenticité</i> | 3 |
| <i>L'intérêt principal du texte</i> | 3 |
| <i>Précisions sur l'élection consulaire dans le système politique républicain</i> | 5 |
| <i>L'« homme nouveau », entre ordre équestre et ordre sénatorial</i> | 8 |
| <i>Le « patronus »</i> | 10 |
| <i>L'évaluation morale des leçons du Manuel</i> | 13 |
| EDITION-TRADUCTION | 16 |

CITATION / QUOTE / CITAZIONE : PROST (FRANÇOIS), *Quintus Cicéron : le petit manuel de la campagne électorale (Commentariolum petitionis)*, 2009, TULLIANA.EU

ÉDITIONS UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE :

W.S. WATT, *M. Tulli Ciceronis epistulae*, volume III, Oxford Classical Texts, 1958 ;

L.-A. CONSTANS, *Cicéron. Correspondance*, tome I, Les Belles Lettres, 1969 (1^{ère} édition 1934) ;

P. FEDELI, *Quinto Tullio Cicerone. Manualetto di campagna elettorale (commentariolum petitionis)*, presentazione di Giulio Andreotti, Salerno editrice, 2006 (1^{ère} édition 1987) ;

D. R. SHACKLETON BAILEY, *Cicero. Letters to Quintus and Brutus – to Octavian – Invectives – Handbook of electioneering*, Loeb Classical Library, 2002.

PRÉSENTATION

Tel que transmis par les manuscrits de la Correspondance, le texte se présente comme une lettre écrite à Cicéron par son cadet Quintus, au début de l'année 64 av. J.C., au moment donc où l'orateur entrait en lice pour les élections consulaires, à l'issue desquelles, comme on sait, Cicéron sera élu avec Antonius comme collègue pour l'année 63 (dont les derniers mois verront éclater la conjuration de Catilina).

Quelques mots sur Quintus Cicéron

De deux ans plus jeune que Marcus, Quintus suit, avec des ambitions plus modestes, les traces de son illustre aîné ; il parvient à la charge de préteur (responsable, donc, des procédures judiciaires) en 62. Au terme de son consulat, Marcus, pour des raisons essentiellement politiques, fait à sa sortie de charge le choix (assez rare à l'époque) de refuser une promagistrature en province (il repoussera jusqu'en 51 cette charge, qu'il ira alors exercer en Cilicie). En revanche Quintus, que des motifs semblables ne retenaient pas, se voit confier en 61 l'administration de la province d'Asie, c'est-à-dire l'Asie Mineure de population et de culture essentiellement grecques ; la relative pénurie d'anciens consuls pour occuper tous les postes explique ce recours, assez courant, à d'anciens préteurs ainsi envoyés en qualité de proconsuls. Cette même pénurie explique également que Quintus, à son grand dam, se voie prolongé dans sa charge deux fois, de sorte que son gouvernement provincial couvrira les années 61, 60 et 59. Par la suite, Quintus n'exerce plus de magistratures civiles proprement dites ; on le voit toutefois à son retour d'Asie en 58 déployer ses efforts pour contribuer au rappel de son frère exilé par les manœuvres de son jeune adversaire Clodius, et cela au péril de sa vie ; puis, en 56, exercer un commandement militaire en Sardaigne sous les ordres de Pompée, et en 54-51, un autre en Gaule sous César. Avec beaucoup d'autres, Marcus notamment, il périt victime des proscriptions de 43.

Bien sûr, le lien de sang et en outre un réel attachement mutuel (sujet du reste à orages) justifieraient seuls sa présence dans la Correspondance. L'ordonnateur antique de ladite Correspondance a d'ailleurs regroupé les lettres de Marcus à son frère en un recueil spécifique (*Ad Quintum fratrem* : 27 lettres réparties en 3 livres). Mais trois autres éléments lui y donnent une place particulière.

D'abord, Quintus a jeune épousé Pomponia, la sœur d'Atticus l'ami entre tous de Cicéron, et ce mariage ne fut jamais heureux : aussi la correspondance entre Cicéron et Atticus fourmille-t-elle de références à ce couple boiteux et à ses disputes, qui créent à l'occasion, comme il est normal, des tensions ou au moins des problèmes dans l'entourage.

Ensuite, Quintus est traditionnellement donné pour l'auteur de ce curieux texte baptisé – d'après sa dernière phrase – le « petit manuel de la campagne électorale ».

Enfin, en qualité de gouverneur d'Asie, Quintus suscita un certain mécontentement, de sorte que Marcus se mit en devoir, à l'issue de sa deuxième année de charge et à l'annonce du deuxième renouvellement, de lui écrire de Rome une longue lettre (*Q. fr. I, 1*) qui, dans le corpus, forme comme le pendant du *Commentariolum* : autant dire un « petit manuel du gouvernement provincial », où les conseils personnels de bonne conduite, adressés au frère notoirement colérique et trop sensible aux mauvaises influences de son entourage, se développent et s'ordonnent en une théorie de la bonne administration des provinces romaines en général, et en particulier du bon gouvernement des populations grecques auxquelles Rome est redevable de sa culture. Cette lettre, très formelle, est d'ailleurs complétée par la suivante (*I, 2*), qui est de peu antérieure au retour de Quintus à Rome : celle-ci, toute personnelle,

forme comme le « négatif » de la première, et Cicéron n'y mâche pas ses mots, critiquant vertement les dérives et les fautes de son frère dans l'exercice de son pouvoir.

La question de l'authenticité

Toutefois, l'attribution à Quintus, et par voie de conséquence sa datation et son inscription dans le contexte historique de la campagne de 64 pour l'année 63, ne sont pas tout à fait hors de doute, au moins aux yeux d'une importante tradition scientifique : celle-ci a accumulé les arguments visant à ravalier ce texte au même rang de pastiche que d'autres, également inclus dans la Correspondance par la tradition manuscrite, mais dont l'inauthenticité ne fait aucun doute (tous les savants s'accordent en tout cas à reconnaître que ces évidents pastiches-là ne présentent en aucun cas le même degré d'intérêt que le *Commentariolum*, même s'il devait être inauthentique).

Il n'est pas question ici d'entrer dans ces arguties, et par ailleurs, je ne cache pas, à titre personnel, pencher très fortement pour l'authenticité. Soulignons seulement que le débat n'est pas clos, et ne le sera jamais en l'état actuel de nos connaissances, tout simplement parce qu'aucun élément absolument incontestable ne peut le trancher ; et soulignons, en outre, que l'option choisie « déteint » forcément sur le traitement du texte dans les éditions qui le portent à la connaissance du public. Ainsi le paysage éditorial se partage-t-il en deux : d'un côté, les éditions qui, prenant parti pour l'authenticité, ou du moins suivant la tradition, donnent sa place classique au texte, au même titre que les autres lettres : le *Commentariolum* figure ainsi comme Lettre XII dans l'édition chronologique de Constans pour Les Belles Lettres (tome I, années 68-59) ; de l'autre côté, celles qui pour la raison inverse le repoussent dans les marges, et c'est notamment le cas de la dernière mouture de l'édition Shackleton Bailey qui s'est imposée comme l'édition de référence d'abord dans le monde anglo-saxon et par suite dans le monde tout court.

On peut considérer qu'il s'agit là essentiellement d'une querelle de savants, d'un intérêt médiocre pour le public non spécialisé. Toutefois, la conviction de l'inauthenticité (surtout celle-ci n'étant pas absolument prouvée) entraîne presque inévitablement le tort de détourner au moins en partie l'attention d'un texte d'un immense intérêt pour tout lecteur curieux des choses romaines, et c'est sur cet intérêt qu'il faut se concentrer.

L'intérêt principal du texte

Même en laissant de côté ou en suspens la question de savoir si le *Commentariolum* est ou non de la main de Quintus, et composé précisément à l'occasion de la campagne de 64, il faut voir dans ce texte un document de tout premier ordre sur le fonctionnement bien réel de la vie politique de haut niveau dans la Rome du milieu du 1^{er} siècle avant J.C. L'auteur n'y offre en effet rien de moins qu'une véritable radiographie de la machine électorale, sur le fond de ses grands principes institutionnels et dans son détail pratique. On peut presque dire qu'il suffit d'avoir bien lu cette vingtaine de pages pour avoir compris au moins l'essentiel d'un jeu politique à certains égards proche, à d'autres lointain, de ceux qui animent nos propres sociétés politiques modernes.

Du fait, notamment, de ce flottement entre proximité et éloignement, la lecture du *Commentariolum* est trop souvent réduite à l'aspect le plus anecdotique du texte, si l'on veut son caractère « croustillant », en particulier dans ses aveux de franc cynisme ou d'hypocrisie

utile et même indispensable au candidat en quête de voix – cela avec le « creux » qu'est censée représenter la discrétion de libellule dont fait preuve l'auteur concernant le programme proprement politique de son poulain.

Or, s'il y a incontestablement dans les leçons du *Manuel* des éléments de cynisme, et même jusqu'à une théorie parfaitement assumée de la dissimulation et de la flatterie, s'il est vrai aussi qu'on y chercherait en vain la présentation détaillée et argumentée d'un « vrai » programme politique d'ampleur – et si l'on est à cette lecture trop déçu, ou bien un peu trop émoustillé, par ce qu'on y trouve, il convient d'abord de s'interroger sur ses propres attentes, et ensuite de resituer convenablement le texte dans son contexte historique en l'éclairant de quelques connaissances nécessaires.

Tout d'abord, il ne faut pas attendre du *Commentariolum* une analyse descriptive, disons de type aristotélicien, du régime politique républicain romain. L'auteur (soit Quintus dorénavant, pour la commodité) s'adresse à un destinataire, et probablement à travers lui, à un public contemporain plus large, parfaitement au fait des réalités institutionnelles et des jeux qu'elles permettent. L'attention y est dès lors entièrement concentrée sur les moyens que le candidat peut mettre en œuvre, et sur les ressources propres dont il peut disposer, pour atteindre son objectif, l'élection. Aussi bien le titre (rappelons-le, déjà présent *in fine* dans le texte) ne trompe-t-il pas. En outre, qu'il s'agisse d'une « vraie lettre » ou d'une fiction littéraire, Quintus n'a aucun besoin (et d'ailleurs aurait-il peu de titres à cela) de fournir clé en main à son frère un programme politique détaillé – Marcus sachant bien lui-même ce qu'il entend faire de son consulat s'il est élu : l'auteur du *Commentariolum*, pas plus qu'il ne professe un cours de science politique, ne joue pas le rôle d'une éminence grise, mais celui d'un conseiller technique.

Dans ce contexte, il y a quelque chose soit d'excessivement naïf, soit de douteusement hypocrite, à s'offusquer de ce que le texte peut contenir de cru en matière de manipulation et de manœuvres électorales – comme si nos propres démocraties modernes ne vivaient qu'animées par le souffle des grands idéaux, et ignoraient absolument tout calcul de cet ordre. Aussi bien l'indignation vertueuse qu'on rencontre ici ou là est-elle surtout le témoin d'une incapacité à s'interroger – et pas seulement à propos de la Rome antique – sur le rapport nécessairement, essentiellement ambigu et complexe (comme on le sait au moins depuis Platon aux prises avec les dérives de la démocratie athénienne) qu'entretiennent d'un côté une ambition personnelle d'accession au pouvoir et de l'autre une communauté entière (quelle que soit l'extension exacte de cette communauté) décidant de l'attribution du pouvoir par vote.

S'indigner (ou s'amuser) de la petite comédie de séduction électorale dont le *Commentariolum* propose la théorie détaillée ne permet même pas de toucher du doigt ce qui serait le vice intrinsèque et secret de la vie politique romaine à l'époque républicaine. En revanche, il est judicieux de s'interroger (à la suite de Giulio Andreotti – l'ancien président du conseil italien, expert en la matière, c'est le moins qu'on puisse dire – dans sa courte préface à l'édition Salerno du texte) sur la franchise avec laquelle l'auteur dévoile ces dessous, pas toujours très moraux, du jeu politique – ce que certainement aucun politique actuel, qui peut commettre pour sa part cent fois pire, ne ferait sans volonté de provocation ou de dénonciation, l'une et l'autre intention étant absolument étrangère à notre texte.

Si donc Quintus parle de façon aussi libre et explicite, sans doute est-ce parce que tout ce qu'il évoque fait partie du jeu normal et même répond aux attentes de l'électorat – et qu'il y a là, non pas comme la face obscure de la politique romaine, mais au contraire seulement un de ses passages obligés. Aussi bien dans nos systèmes modernes, accepte-t-on, tous courants politiques confondus, de redonner sa confiance ou à tout le moins son vote à des personnes ou à des groupes qui n'ont pas tenu leurs promesses, mais qui ne peuvent s'abstenir d'en faire de nouvelles pour légitimer leur candidature.

Bref, pour aborder sainement ce texte, il convient de connaître un certain nombre d'aspects de la vie politique et sociale romaine, qui sont tous implicites dans le texte parce que l'auteur n'a aucun besoin de les détailler à son public. Une fois qu'on aura établi ce cadre, on pourra mieux apprécier l'intérêt de ce texte, qui donne en quelque sorte vie à une mécanique de l'accession au pouvoir dans une société donnée, dont les structures institutionnelles, au moins dans leurs grandes lignes, peuvent être plus ou moins connues du public non spécialisé, mais dont on ne voit pas forcément, même ces structures connues, comment elles fonctionnent dans une pratique toute concrète : c'est là le principal intérêt du *Commentariolum*, qui met véritablement en scène un brillant candidat, de surcroît atypique à certains égards, parti panache au vent à la conquête du pouvoir – mais à la différence d'autres contemporains, non pas par les voies de la sédition, ou de la domination militaire – uniquement, et strictement, en se coulant dans le moule du jeu institutionnel, dans une campagne exclusivement civile et respectueuse de la tradition politique républicaine, le fameux « *mos maiorum* » (littéralement, la coutume des ancêtres) produit par la concrétion des prescriptions institutionnelles, des exemples historiques et de l'image que les citoyens romains ont voulu se façonner d'eux-mêmes au moins dans leur imaginaire collectif.

Précisions sur l'élection consulaire dans le système politique républicain

Cicéron candidate donc en 64 pour le consulat de 63 : le décalage s'explique par le fait qu'en règle générale, les élections consulaires se tiennent à Rome vers le milieu de l'année précédant la charge, couvrant elle-même l'année civile suivante de janvier à décembre. De leur élection à leur entrée en charge, les heureux élus sont associés aux travaux de l'exécutif avec le titre de « consuls désignés ».

D'autre part, comme toutes les autres magistratures non exceptionnelles, le consulat est soumis aux deux règles fondamentales du système républicain : annalité et collégialité. En effet, aucun magistrat n'exerce les pouvoirs de sa charge seul et plus d'un an. La raison en est que les magistratures républicaines sont issues de l'éclatement des pouvoirs originellement concentrés entre les mains des rois, avec le souci, précisément, de prévenir par la fragmentation les tentations tyranniques. Le système impose ainsi que tout pouvoir soit circonscrit dans son champ d'application (à chaque charge correspond une attribution précise), limité dans le temps, et toujours partagé entre plusieurs détenteurs susceptibles de se contrôler mutuellement, avec un renouvellement constant desdits détenteurs (pas de réélection possible au même poste).

(Les seules exceptions sont les suivantes, imposées par la nature même des charges concernées : les deux censeurs ne sont désignés qu'une fois tous les cinq ans avec pour charge de présider aux opérations de cens et de tenir à jour la liste – « l'album » – des sénateurs ; le « dictateur » (terme sans connotation péjorative) représente un recours ultime en cas d'extrême urgence ; il est désigné seul, et en théorie pour une période de six mois seulement ; il lui appartient de désigner aux mêmes conditions son « maître de cavalerie », sorte de chef d'état-major.)

Les fonctions consulaires recouvrent, grosso modo, la direction de l'exécutif. Dans le fonctionnement normal des institutions, les consuls occupent donc le poste le plus important dans la vie politique, couronnement du « *cursus honorum* », la carrière des honneurs constituée par la succession échelonnée des charges d'importance croissante ; à l'exception du consulat, on n'exerce jamais deux fois ces charges, l'objectif étant, l'une remplie, d'être

ensuite élu à l'échelon supérieur. En théorie, il n'est possible d'être réélu consul qu'après un délai de latence de dix ans (ainsi César, consul en 59, briguera-t-il le consulat de 49, et l'opposition de ses adversaires motivera la guerre civile).

Le fait que les consuls soient deux permet, le cas échéant, de confier à l'un la conduite de manœuvres militaires hors de Rome, tandis que l'autre exerce ses fonctions dans la Ville ; hors de cette éventuelle nécessité, l'usage impose (en théorie du moins) une alternance mensuelle dans la prise de décision.

En outre, l'accession aux magistratures supérieures assure l'entrée dans le corps du Sénat ; les anciens consuls y jouissent d'un prestige particulier, avec le titre de « consulaires ».

Pendant leur exercice, les consuls incarnent l'un des trois piliers du système républicain. Ce système est qualifié de « constitution mixte », mixte car censée combiner harmonieusement les trois types de régime politique traditionnellement identifiés dans l'Antiquité :

- La souveraineté du « peuple » (au sens de corps de tous les citoyens jouissant des pleins droits de citoyenneté), manifestée par le vote, représente l'élément démocratique ;
- L'autorité du Sénat, corps restreint composés d'anciens magistrats, représente l'élément aristocratique ;
- Les pouvoirs du consul effectivement en charge représentent l'élément monarchique.

Chacune de ces trois formes de pouvoir est ainsi censée équilibrer les deux autres, et imposer une limitation à leurs éventuels débordements. Il est donc ici essentiel de souligner que le régime républicain n'est pas, et n'a jamais voulu être, démocratique stricto sensu.

En outre, la part réelle du pouvoir démocratique dans l'ensemble est considérablement réduite par le système de vote lui-même. En effet, si tous les citoyens de plein droit s'expriment par vote, ce vote est pris en compte selon une hiérarchie structurant l'ensemble de la société politique et définie par le cens.

Ainsi, l'ensemble du corps de citoyens est-il hiérarchisé en « classes », selon le niveau de fortune. L'institution du cens a son origine et sa justification dans l'organisation militaire de l'État, qui, à l'origine du moins, ne finance pas l'équipement des troupes : les classes les plus hautes comprennent les individus capables de payer l'équipement le plus onéreux ; un élément, si l'on veut, de psychologie sociale confirme cette hiérarchisation : les plus riches sont à la fois ceux qui ont le plus d'intérêt(s) au salut de l'État, et ceux qui, inversement, occupant les premières lignes de bataille, paient le plus de leur personne pour celui-ci (une lourde défaite militaire pouvait de facto décimer les rangs de la haute aristocratie) : on leur reconnaît donc en conséquence la prééminence dans le domaine politique.

Quoi qu'il en soit, dans le système républicain les individus votent donc au sein de « centuries », sous-parties des classes censitaires : à chaque centurie correspond une voix dans le calcul ultime du vote. Mais ces centuries sont de tailles extrêmement inégales, de sorte que les membres de la première classe censitaire, s'ils s'entendent, totalisent ensemble la majorité absolue des voix, alors que leurs centuries comprennent un nombre infiniment moindre d'individus que celles des classes inférieures. Il se produit donc de facto un consensus de la classe dirigeante (sans préjudice de ses dissensions internes) pour neutraliser de cette manière le vote des citoyens appartenant aux classes moins favorisées. Comme appartiennent à cette classe dirigeante ceux qui accèdent aux magistratures et composent le Sénat, le système républicain est à ce titre qualifié de « république sénatoriale », lorsqu'on prend en considération la réalité du pouvoir.

Il n'en reste pas moins – et c'est très important pour le *Commentariolum* – que le système suppose l'idéologie de l'équilibre garanti par le caractère mixte de la constitution, même si la réalité de l'exercice est beaucoup plus contrasté. A bien des égards, et sauf circonstances

exceptionnelles (guerres ou crises intestines), on peut dire que l'essentiel du débat proprement politique contemporain porte sur la fidélité à l'esprit de cette constitution. Il n'y a pas, à Rome, de « partis » comparables aux organisations que nous connaissons. L'essentiel de la vie politique est dominé par les luttes internes à la classe dirigeante, dans le jeu des ambitions conflictuelles de ses membres aspirant à l'exercice d'un pouvoir qui reste l'apanage de la haute société, en l'absence de « débat de fond » sur la forme du régime ou les grandes orientations de politique nationale.

Remarquons tout d'abord que ce qui peut nous apparaître comme une lacune n'en est pas a priori une pour les Romains. Pour ceux-ci, en effet, la constitution léguée par le *mos maiorum* est en soi parfaite : il n'y a donc pas lieu de débattre sur son éventuelle modification. Le but de l'exercice politique n'est pas de transformer la société, mais, si l'on ose dire, de « faire tourner la machine » en assumant les charges nécessaires à son bon fonctionnement.

Toutefois, au cours des deuxième et premier siècle avant J.C., deux courants se sont dessinés, dont l'antagonisme est allé croissant à mesure que tout un faisceau de facteurs historiques a contribué à accentuer les inégalités et à aggraver la pauvreté d'une fraction toujours plus importante du corps civique. Le courant des « *populares* » (défenseurs du peuple) s'est ainsi constitué avec l'ambition, précisément, de restaurer les droits du peuple progressivement rognés par l'hégémonie de la minorité dominante, monopolisant tout ensemble richesse et pouvoir politique ; du point de vue de la constitution, il s'agit alors de faire valoir que l'équilibre institutionnel, maintenu en façade, a été rompu dans les faits au profit d'une oligarchie dissimulée qui ne tient aucun compte de la voix des autres classes sociales, lesquelles se trouvent, notamment par la perte progressive de cette source fondamentale de richesse qu'est la propriété foncière, reléguées tout ensemble dans la misère matérielle et dans les marges insignifiantes de la société politique. Face à ce courant, celui des « *optimates* » (les aristocrates) fait valoir que l'inégalité est consubstantielle au système et consacrée par la tradition, et en réponse à l'accusation de prépotence oligarchique lancée par le courant adverse, accuse celui-ci de menées visant à la révolution démocratique (dans le cadre d'un système qui, on l'a vu, ne se veut pas démocratique). En d'autres termes, le débat ne porte donc pas sur la forme du régime, acceptée par tous au moins en théorie, mais sur la pratique de son fonctionnement, et de part et d'autre, on recourt au même argument de la fidélité à la tradition : pour les *populares*, il faut rendre à l'ensemble du peuple à la fois l'assise matérielle (notamment par une redistribution des terres agricoles) et les prérogatives politiques afférentes, garanties par la constitution, qu'une minorité de puissants a confisquées ; pour les *optimates*, il s'agit de conserver un équilibre de type géométrique, qui assure à l'élite une prééminence justifiée par la supériorité (matérielle et morale) ; dans les deux cas, on prétend toujours vouloir appliquer à la lettre l'esprit d'une constitution institutionnalisant une inégalité (de condition et de pouvoir) qui n'est pas contestée dans son principe. Ce n'est donc que par un raccourci potentiellement trompeur que l'on peut identifier ces courants à une « gauche » et à une « droite » de type moderne.

Du reste, il faut aussi faire la part (très importante) des discours et des faits. On ne soulignera jamais assez que les deux courants se partagent l'opinion (ou du moins les adhésions) de la première classe censitaire, soit d'un seul et même milieu, très homogène, d'ailleurs soudé par l'intrication des liens de parenté, et dans son ensemble unanime à refuser le partage effectif du pouvoir. Dans ce contexte, le choix d'un courant ou de l'autre est, le plus souvent, un choix d'opportunisme politique, selon que l'un ou l'autre paraît plus propre à satisfaire l'ambition personnelle des individus, et à travers elle, à assurer la prééminence d'un groupe, souvent familial, dans sa rivalité avec ses concurrents. Et le fait de passer de l'un à l'autre, s'il n'est pas une règle générale, n'est pas non plus une exception surprenante. Ainsi Pompée, par exemple, fut-il l'espoir des *populares*, avant de glisser (sous la pression de César, oeuvrant à occuper la place) dans le camp des *optimates* ; de la même manière, le *Commentariolum* fait

allusion aux débuts de Cicéron, alors proche des *populares* essentiellement pour s'attacher la faveur de Pompée (c'est Quintus lui-même qui le dit), engagement vis-à-vis duquel déjà le candidat de 64 prend la distance nécessaire pour se concilier les bonnes grâces des puissants optimates dont son élection dépend.

Dans ce jeu complexe, le cas de Cicéron ne diffère pas essentiellement des autres : il n'est pas l'homme d'un « parti » qui au sens moderne n'existe pas à Rome ; il n'est pas non plus (comme le prétend tout à fait à tort telle préface d'édition française en poche du *Manuel*) un débutant en politique, mais au contraire un candidat aspirant à son couronnement de carrière par l'accession à la plus haute marche du pouvoir ; il n'est pas attendu de lui un « programme » (encore ici au sens moderne) précis en concurrence avec d'autres tout aussi précis, mais l'engagement de satisfaire correctement aux devoirs d'une charge certes très importante, mais courte et limitée, rouage d'un ensemble dont l'architecture n'est pas remise en cause ; son objectif est de rallier à sa candidature la majorité des soutiens d'une classe dirigeante jalouse de ses prérogatives et consciente de dominer quasi exclusivement le jeu politique, mais il est aussi de se positionner, aussi habilement que possible, sur un échiquier politique fragilisé par de graves tensions sociales, où opèrent de très rudes ambitions concurrentes, tant individuelles que de type « clanique ».

Toutefois, son cas est aussi rendu particulier par son origine sociale et sa personnalité politique dont il faut clarifier les contours.

L'« homme nouveau », entre ordre équestre et ordre sénatorial

On a vu que l'organisation de la société romaine donnait l'essentiel du pouvoir politique à une même classe, très minoritaire en nombre d'individus, qualifiée ici de « dirigeante » ; mais la constitution de cette classe doit à son tour être éclaircie.

Son unité, a-t-on vu, est fondée sur la fortune : c'est la classe non seulement des riches, mais des très riches. Toutefois, tant politiquement que socialement, cette classe se divise en deux « ordres », selon la nomenclature romaine, dont l'accord se fait volontiers, mais pas toujours, contre les autres classes, et qui entretiennent entre eux des rapports complexes.

Voici très sommairement résumée l'histoire de ce *Janus bifrons* de la politique romaine. On a vu que le cens, ordonnateur de la vie sociale et politique, avait son origine et sa justification dans l'organisation militaire. Les plus riches des plus riches ont été d'abord ceux seuls capables de financer les équipements les plus onéreux, à savoir les chevaux de guerre d'une part, et d'autre part l'équipement cuirassé des fantassins de première ligne dans une formation tactique de type hoplitique, ces chevaliers et fantassins de première ligne formant donc l'aristocratie primitive de Rome. Ce sont eux qui détiennent la majorité des voix dans les élections par groupes : 98 centuries (80 de fantassins et 18 de chevaliers) sur un total de 193.

A partir du 3^{ème} siècle, cette organisation primitive a toutefois dû faire face au bouleversement apporté par la conquête progressive du bassin méditerranéen, entraînant avec elle un afflux fabuleux de richesses mobilières, constamment renouvelé par le prélèvement affermé d'impôts sur les provinciaux, et aussi le développement d'échanges internationaux sur une échelle jusqu'alors inimaginable. (Rappelons le principe du fermage, caractéristique des États ayant une administration fiscale peu développée : l'État fixe le montant de l'impôt à prélever ; des agents privés – étant donné les montants concernés, souvent regroupés en sociétés financières, ce qu'à Rome on appelle les sociétés de « publicains » -- avancent cette somme à l'État, et se chargent ensuite de récupérer sur les populations soumises à l'impôt ce qui était dû par elles au titre de cet impôt ; de cette manière, l'État dispense d'entrées à peu près

garanties, et n'a pas à financer un réseau public de collecte ; de leur côté, les collecteurs font en sorte de récupérer plus, souvent beaucoup plus, qu'ils n'ont avancé à l'État, à leur propre bénéfice, et d'autre part, dans bien des cas, prêtent eux-mêmes l'argent réclamé aux populations désargentées, à des taux usuraires : l'endettement des provinciaux vis-à-vis des sociétés de publicains pouvait atteindre des niveaux véritablement délirants.)

De cette évolution, il est résulté, pour les classes les plus riches, la possibilité d'accroître dans des proportions inouïes une richesse traditionnellement foncière à croissance lente – mais aussi avec tous les risques inhérents aux aléas d'un commerce à grande échelle sans aucune régulation et toujours soumis au risque de la guerre, des accidents naturels, de la piraterie, etc. La nouvelle donne mondiale créée par la conquête a donc à la fois accru la richesse des riches, seuls capables de procéder aux investissements nécessaires, mais aussi introduit un facteur jusqu'alors à peu près inconnu d'instabilité des fortunes. Or, une société hiérarchisée selon la fortune peut difficilement tolérer le risque d'une fluctuation trop importante des fortunes compromettant son propre équilibre : il faut que les fortunes soient raisonnablement stables pour que l'ensemble se maintienne. Aussi décision a-t-elle été prise d'interdire (en principe) aux sénateurs, sommet de la pyramide politique, la pratique du commerce international (possession de navires de gros tonnage) ainsi que des opérations de banque (nécessaires au fermage des impôts).

Cette législation a donc entraîné un partage à l'intérieur de la classe la plus fortunée. Grossièrement, ceux qui, en son sein, ambitionnaient la conduite des affaires politiques se sont (au moins en théorie et à découvert) tenus à l'écart des activités commerciales et financières, lesquelles sont devenues l'apanage des riches renonçant pour leur part au *cursus honorum*. Il en est résulté, au bout du compte, cet état où la haute société, définie par son degré supérieur de fortune, comprend donc deux « ordres » : d'un côté l'ordre sénatorial, constitué des familles traditionnellement adonnées au jeu politique au plan national ; de l'autre, l'ordre ayant hérité le qualificatif militaire d'« équestre », comprenant notamment les familles d'hommes d'affaires et de grands banquiers qui se tiennent en retrait de l'arène politique (Atticus, l'ami intime de Cicéron, en est l'exemple parfait). Bien entendu, la réalité est toujours plus complexe que les principes, et les sénateurs se sont peu privés de profiter de la richesse d'origine financière, tout simplement grâce à des sociétés écrans et des prête-nom contournant la loi au vu et au su de tout le monde : ainsi Crassus, l'homme le plus riche de son temps, appartenant pourtant à l'ordre sénatorial ; inversement, les chevaliers ont très volontiers investi ou consolidé leur fortune sous la forme noble de la propriété foncière classique ; au bout du compte, ce qui fait vraiment le départ entre les deux ordres, c'est la tradition familiale de participation aux grandes affaires, ou son absence.

Si naître dans une famille de l'ordre sénatorial conditionne a priori (mais n'impose pas) de s'engager dans le *cursus honorum* sur la trace de ses pères avec la ressource d'une très grande fortune, la naissance équestre place dans une situation plus complexe : par leur richesse, les chevaliers sont socialement quasi indiscernables des sénateurs, et en outre, s'ils n'assument pas de magistratures supérieures, ils jouent tout de même leur partie dans le jeu, de deux manières : d'abord, en qualité de banquiers pour ceux d'entre eux qui le sont, ce sont eux qui financent les grandes carrières, gouffres sans fond en raison de la corruption généralisée (celle-là même qu'évoque Quintus quand il parle des distributeurs d'argent achetant les voix des centuries au nom des candidats), mais de toute façon très onéreuses dans toutes les circonstances ; ensuite, ils interviennent (sauf quand on leur en retire le droit, comme l'avait fait Sulla) comme jurés dans les tribunaux et tout particulièrement lors des innombrables procès à caractère politique (violence publique, corruption électorale, concussion) et peuvent ainsi interférer notablement sur les carrières et peser dans le jeu de rivalités des clans sénatoriaux : Quintus, là encore, est très explicite à cet égard.

Au jeune homme issu donc de l'ordre équestre s'offre alors un choix décisif : soit s'en tenir à sa tradition familiale, en marge des charges publiques de niveau national ; soit innover à titre personnel – rien ne l'interdit – et ambitionner le pouvoir que sa fortune peut lui permettre d'atteindre. En cas de succès, comme on l'a vu, les magistratures supérieures lui ouvriront légalement les portes du sénat : dans ce cas, l'individu né dans l'ordre équestre passera dans l'ordre sénatorial du fait de sa participation active au pouvoir : par rapport à cet ordre sénatorial il est alors défini comme « homme nouveau » (*homo nouus*), dans la mesure où il ne porte pas l'ancienneté d'un nom déjà consacré par des générations de précédents détenteurs du pouvoir. Toutefois – et il faut y insister – ce qualificatif mi-figue mi-raisin, saluant l'accomplissement personnel mais avec le froncement de nez dénonçant le parvenu, n'est jamais qu'une appréciation adventice, qui n'écorne en rien le statut officiel de celui qui le porte : de même qu'il ne désigne aucunement l'appartenance à un quelconque parti, il ne trahit pas non plus une infériorité juridique par rapport aux sénateurs « de vieille souche » (comme c'est le cas, par exemple, de l'affranchi par rapport à l'homme libre de naissance) : l'homme nouveau qui réussit est tout autant sénateur qu'un autre, jouissant des mêmes prérogatives politiques, et seules les qualités personnelles des individus introduisent alors des différences, favorables ou non, qui ne s'appuient sur aucune différenciation d'ordre légal.

C'est donc avec ce statut particulier – évoqué dès les premiers mots du *Manuel* – que Cicéron se lance dans son ultime combat électoral. « Parvenu », il l'est donc au sens strict de « l'*homo nouus* », c'est-à-dire que ce serait une grossière erreur de voir en lui une sorte de Rastignac. Il appartient de naissance à une famille fortunée, et a déjà ses habitudes dans la haute société : ce n'est en aucune façon un « homme du peuple » ; en outre, comme déjà dit, il n'en est pas à son coup d'essai en politique, puisqu'il a précédemment été questeur (chargé des finances publiques), édile (organisateur de jeux et responsable des travaux d'urbanisme) et préteur (responsable judiciaire), selon l'échelonnement traditionnel du cursus. Encore jeune, certes (petite quarantaine, âge minimum requis pour candidater), mais déjà bien rôdé et connu dans un microcosme politique qui n'a plus beaucoup de secrets pour lui, même s'il est vrai qu'il lui garde en réserve bien des désillusions. Certes, le préjugé sénatorial à son égard est un handicap – Quintus ne le cache pas, mais au contraire détaille de façon remarquablement précise l'art et la manière de convertir le handicap en atout. Le pivot de cette conversion réside dans le fait que Cicéron a réussi sa percée politique en s'imposant comme le plus grand orateur de son temps – accomplissement dont il faut maintenant préciser la nature, ainsi que la signification sociale et politique.

Le « patronus »

Ce n'est pas un hasard si le latin désigne par le même terme à la fois un rôle social et une activité de type professionnel : le « *patronus* » latin est aussi bien le « patron » à la tête d'un réseau d'influence que « l'avocat ».

Aux origines de l'histoire romaine, dès l'époque royale, le *patronus* est le chef d'un clan familial (le terme *patronus* est dérivé de *pater*, le père) comprenant outre la famille immédiate, tout un ensemble de subordonnés (la « clientèle ») soumis à son autorité (mais sans perdre leur liberté fondamentale de citoyens) et dont la dépendance se marque par toutes sortes d'actes d'hommage et d'obéissance ; une belle clientèle peut ainsi compter plus centaines, voire plusieurs milliers de membres, dont certains *patroni* archaïques ont même pu faire jusqu'à de véritables armées privées.

A l'époque républicaine, ce mode d'organisation sociale de type pyramidal s'est heureusement coulé dans le moule du système politique : les *patroni* y sont les membres

éminents de la classe dirigeante, s'appuyant sur leur clientèle notamment pour assurer leurs élections successives, et offrant à leurs subordonnés leur protection et leur assistance, dans les divers aspects de l'existence. Parmi ceux-ci, le judiciaire occupe une place importante, du fait de son intrication constante avec le politique. Or, la complexité du droit romain d'une part, d'autre part le poids des recommandations et de l'autorité personnelle dans une société très hiérarchisée, rendent nécessaire le recours à une assistance compétente doublée d'une fonction de caution sociale : c'est précisément l'un des rôles du *patronus* que d'offrir cette assistance à ses clients lorsque le besoin s'en fait sentir ; inversement, la pratique recouvrant en gros l'activité de l'avocat est un moyen privilégié pour se constituer ou accroître une clientèle – pouvant alors s'étendre, au-delà des seuls individus, à des entités politiques entières, par exemple lorsque des provinces se font représenter par un politique romain pour défendre leurs intérêts devant les tribunaux romains : ainsi Cicéron s'est-il institué le *patronus* des cités siciliennes dénonçant les méfaits de leur ancien gouverneur Verrès.

On voit donc qu'il est nécessaire pour le politique romain d'exercer en même temps l'activité de l'avocat car cela entre dans ses attributions de *patronus*. Il faut toutefois préciser en quoi cette activité, à Rome, diffère de celle qui nous est familière. D'abord, « être avocat » n'est pas à proprement parler un métier, les avocats n'étant pas (officiellement du moins) rémunérés pour leurs services – à la différence aussi, par exemple, du « logographe » athénien écrivant les discours que prononceront leurs clients, auxquels aucun autre lien ne l'attache. Le *patronus* à la fois comme « patron » et comme « avocat » ne se contente pas d'offrir ponctuellement un service spécialisé et circonscrit, il exerce en fait dans le cadre d'une relation durable de réciprocité constitutive du rapport de clientèle. Le *patronus* doit en effet à son client sa protection et son assistance, engage en sa faveur sa propre autorité personnelle, et fait jouer ses propres ressources d'influence ; il n'est pas payé pour cela en numéraire, mais récompensé par la reconnaissance que lui doit son client, qui s'en acquitte notamment en soutenant fidèlement l'ambition politique et le rang social de son patron. Concrètement, on attend bien sûr de lui qu'il vote pour son patron, mais aussi qu'il s'engage à ses côtés par tout un ensemble de démarches et de procédés codifiés par la pratique sociale, auxquels Quintus consacre tout un développement : les clients doivent venir saluer leur patron le matin (la « *salutatio* »), faisant antichambre en foule pour manifester aux yeux de Rome l'importance du personnage ; ils l'accompagnent hors de chez lui et dans ses déambulations sur le forum, tout particulièrement en période de campagne, pour lui rendre hommage par leur cortège (« *adsectatio* ») et lui servir de « claque » : de ce point de vue, le *Manuel* rend particulièrement sensibles tous les aspects de la mise en scène du politique, destinée à faire à proprement parler spectacle sur la place publique – on n'oubliera pas d'ailleurs que le terme même de « *candidatus* », « blanchi », fait référence à la couleur de la toge blanchie à la craie, pour distinguer visuellement le candidat de la masse indéterminée des concitoyens vêtus de la toge ordinaire de couleur écru.

Ces pratiques peuvent nous paraître aujourd'hui anecdotiques et amusantes ; pour Quintus et ses contemporains, elles sont essentielles et on ne peut plus sérieuses. Outre leur efficacité pratique immédiate (le candidat doit se faire voir et remarquer), elles témoignent d'un mode d'organisation de la société qui exige de ses membres éminents la manifestation concrète de leur éminence et veut la publicité des rapports de dépendance et de subordination, qui sont à la fois structurants, puisqu'ils ordonnent la société selon un schéma pyramidal, et dynamiques, puisque c'est le jeu de leurs ressorts qui alimente la carrière des grands et doit assurer la sécurité des subordonnés. L'ensemble de ce jeu est réglé par une notion récurrente dans le texte, et dont il faut, ici encore, souligner l'importance cruciale dans le domaine politique et social, à savoir la « *gratia* ». Une fois encore, le latin ne distingue pas deux idées qui peuvent nous paraître hétérogènes, puisque le même terme désigne aussi bien « la reconnaissance » que « l'influence, le crédit » : il s'agit en fait des deux aspects

complémentaires et nécessairement indissociables de la relation de clientèle. La « reconnaissance » est celle qui est due par le client à son patron pour son aide et sa protection ; et cette reconnaissance se témoigne par l'obéissance et la soumission à « l'influence » que le patron est en droit d'exercer sur ses clients, lorsqu'il a besoin de faire jouer son autorité sur eux : recto-verso, donc, d'une même relation, où la « reconnaissance » excède de beaucoup le seul affect personnel pour entrer dans l'ordre des devoirs sociaux jouant un rôle essentiel dans la vie politique.

C'est donc dans ce cadre que Cicéron a assuré son assise politique, au cours d'une carrière ponctuée, jusqu'en 64, de plusieurs procès retentissants, qui l'ont fait connaître, lui ont permis de se constituer une clientèle, et ont été autant de tribunes pour exprimer ses vues politiques. Même des procès a priori dépourvus d'enjeux politiques ont pu être exploités en ce sens : ainsi, l'une des premières grandes interventions de Cicéron (en 80) aux côtés d'un obscur Roscius d'Amérie, a-t-elle été l'occasion d'une violente (et courageuse...) mise en cause des dérives criminelles de l'entourage du dictateur Sulla, et d'une réflexion approfondie sur le déni du droit dans un système d'exercice autoritaire du pouvoir doublé d'un régime de faveur courtisane. J'ai déjà aussi évoqué le procès de Verrès (en 70), où Cicéron, qui avait exercé ses fonctions de questeur en Sicile à la satisfaction des provinciaux, s'est fait leur défenseur, en dénonçant non seulement les crimes individuels du mauvais gouverneur mis en cause, mais au-delà d'eux un mode débridé d'exploitation des provinces, qui est bien sûr moralement inacceptable, mais aussi politiquement dangereux pour Rome (puisqu'il alimente la haine de l'Empire) et plus particulièrement pour la classe sénatoriale trop portée à couvrir les crimes de ses membres : Cicéron souligne à plusieurs reprises que cette insoucieuse solidarité de caste risque de se payer au prix fort, en provoquant la rupture politique avec l'ordre des chevaliers, déjà précédemment fort malmené par Sulla, et qui ne supporte plus de voir l'ordre sénatorial se placer lui-même au-dessus des lois.

Les nombreuses références que Quintus fait à l'activité d'orateur-avocat de Marcus sont ainsi lourdes d'une forte charge politique au premier sens du terme : elles témoignent notamment de la « prise » dont le candidat dispose sur une part importante de l'électorat en tant que *patronus* ayant droit de revendiquer la manifestation de la reconnaissance qui lui est due, et elles font aussi écho à sa capacité d'intervention dans le débat public, non seulement dans le cadre délibératif, mais aussi sous couvert d'activités judiciaires ; elles rappellent en outre opportunément que le candidat, par son influence sur les tribunaux, dispose d'une arme redoutable à l'encontre de certains concurrents, qui se gardent bien d'ailleurs de prendre la menace à la légère ou de n'y voir que la possibilité d'exercice d'une petite vengeance mesquine : c'est, en bonne partie, devant ces tribunaux que se jouent les carrières politiques.

Enfin, Quintus fait aussi référence à l'engouement de nombreux jeunes gens captivés par les talents oratoires de Marcus. Il y a là aussi quelque chose d'important qui dépasse l'appétence individuelle ou l'hommage rendu à une compétence admirée. Tout d'abord, bien entendu, ces jeunes gens ont ou auront eux-mêmes leur rôle à jouer dans la vie politique et constituent donc un terreau de faveur qu'un politique avisé se doit de cultiver amoureusement. Surtout, il est d'usage à Rome que le jeune homme d'ambition s'attache (ordinairement, sur l'injonction de son père) à un politique déjà éminent comme un pupille à un parrain, le suive dans ses démarches publiques, et apprenne ainsi à ses côtés d'abord par l'observation et l'imitation : c'est le noyau de ce que les Romains ont appelé « *tirocinium fori* », transposant sur le forum comme cœur de l'activité publique la formation initiale de la « jeune recrue » (*tiro*) faisant ses classes à l'armée. En diverses occasions, Cicéron dans ses œuvres rend d'ailleurs hommage,

plusieurs décennies après, à ses premiers maîtres ès choses publiques, avec un mélange, parfaitement senti et sincère, de révérence admirative et d'émotion teintée d'une certaine sacralité. D'une certaine manière, Rome duplique à nouveau ici le lien de filiation, le *patronus* auprès duquel le jeune homme vient se placer jouant un rôle de « père spirituel » autant que de maître d'un processus d'initiation. Dans le meilleur des cas, il en résulte un attachement fort, qui consolide l'ancrage de l'individu dans un réseau de pouvoirs et d'influences liant entre eux les membres de la classe dirigeante et entre elles les grandes familles dominantes. De son côté le candidat Cicéron en 64 sait qu'il dispose lui-même d'un certain réseau diffusant dans la haute société à partir de cet entourage de jeunes gens suivant son exemple, tâchant de s'imprégner de son excellence, et recueillant les fruits de son expérience.

L'évaluation morale des leçons du Manuel

Au bout du compte, convenablement replacés dans leur contexte, tous les aspects apparemment anecdotiques ou scabreux du *Commentariolum* doivent prendre un autre sens. Certes, Quintus enseigne – avec un sourire entendu, d'ailleurs – que l'amoureux de Platon qu'est son frère doit mettre ses idéaux philosophiques dans le pli de sa toge et flatter dûment qui de droit, saluer tout le monde individuellement, et apprendre à ne pas dire non à toutes les sollicitations. Mais il ne s'agit pas d'une hypocrisie de mauvais aloi dénonçant une ambition peu scrupuleuse. Le bon politique (en tout cas le bon candidat) doit entretenir avec tous les électeurs des relations personnelles – en commençant par la connaissance des noms – pas uniquement pour caresser les ego dans le sens du poil, mais parce que la vie politique romaine repose sur un mode d'organisation sociale qui lie personnellement (au sens fort du terme) un chef de clan à ses subordonnés, dans un rapport de réelle réciprocité. Dans ce contexte, l'on n'est pas fondé à réclamer un vote, si l'on se refuse pour sa part à s'engager personnellement auprès des électeurs sollicités. Candidater, c'est avant toute chose tisser des liens personnels avec ses concitoyens, qui accorderont telle fonction publique, bien sûr, pour satisfaire aux exigences de la bonne marche de l'État, mais aussi avec l'espoir de se ménager pour eux-mêmes des ressources dont ils connaissent d'avance le prix. Les solidarités internes à la clientèle, et plus largement à tout le réseau d'influence qu'aura su constituer le candidat autour de lui, sont la clé du succès, parce qu'elles sont essentielles à la marche même de la société romaine, mais elles ne peuvent jouer, et même tout simplement exister, qu'appuyées sur une relation de type personnel à un personnage public conscient de tous ses privilèges et jaloux de les défendre, mais conscient tout autant des devoirs corrélatifs à ceux-ci et prêt à payer de sa personne, par son activité, les services qu'il peut rendre et l'influence qu'il peut exercer, pour assurer le bien-être, la sécurité et le succès de ceux qui dépendent de lui.

En ce sens, s'il y a hypocrisie aux yeux d'un platonicien intransigeant, il n'y en a pas aux yeux de l'électeur romain moyen. Pourquoi irait-il voter pour quelqu'un qui n'est même pas capable de le saluer par son nom ? Aussi bien cet électeur ne s'y trompait-il pas. Les mauvais candidats (comme les concurrents de Cicéron, « plombés » par là-même) se font souffler lesdits noms, par un subalterne spécialisé (le « nomenclateur », sorte d'annuaire vivant), mais l'électeur sait bien qu'il n'a rien à attendre de tels cache-misère, en tout cas pas, a priori, de récompense ultérieure à son vote donné en pure perte, et il comprend bien que de tels candidats ne jouent que la comédie de la vie politique, insoucieux de tenir la part d'engagement personnel qui incombe au véritable *patronus* conscient de son rôle. D'ailleurs, à y regarder de près, Quintus ne dit pas de feindre de connaître les gens, mais bel et bien d'apprendre à les connaître, au moins au degré minimal requis de l'identification par le nom, ce qui est déjà un énorme travail ; il ne dit pas de promettre à tout va pour ne rien tenir après

coup, mais de ne pas refuser a priori des sollicitations qui sont par elles-mêmes légitimes, et de s'engager effectivement partout où il n'y a ni empêchement majeur ni conflit d'intérêts, avec la conscience qu'il faudra après satisfaire à ces engagements ; et il ne dit pas de prendre en masse les électeurs pour des veaux, mais au contraire d'apprendre à situer chacun individuellement, eu égard à son statut social et à ses caractéristiques personnelles, à la place qui est la sienne, sachant ce qu'on peut en attendre, ce qu'on peut en exiger, mais aussi ce qu'on lui doit : en somme, exactement ce que fait dans son ensemble la société romaine.

Enfin, et selon un autre point de vue, on peut souligner tout ce qui, dans les conseils de Quintus – et par conséquent dans la pratique de campagne de Cicéron – sans déroger au jeu habituel de la vie politique républicaine, manifeste une certaine originalité par esprit d'ouverture, et esquisse en fait les délinéaments d'un « programme », dont on sait par ailleurs combien il fut cher à Cicéron. En effet, l'auteur insiste à maintes reprises sur la nécessité de se ménager le soutien le plus large, et de consolider autour de la candidature un ralliement excédant les clivages de classes – aussi bien des classes censitaires proprement dite, que de ces gradations plus impondérables, entre citoyens urbains et citoyens de la périphérie et des municipes, entre acteurs de premier plan et membres des diverses associations politico-religieuses tissant plus discrètement le tissu de la vie sociale, entre aristocrates de souche et figures de poids dans les quartiers et les régions, etc. Bien sûr, il y a derrière cette insistance un souci tactique : « l'outsider » « *homo nouus* » doit bien compenser en ratisant le plus large possible, pour faire face aux enfants chéris de la classe dirigeante nés dans le sérail. Mais il y a aussi là, plus profondément, et plus essentiellement, une visée stratégique à plus long cours, et de plus d'importance politique. Dans ces années-là, la préoccupation majeure de Cicéron a été d'assurer, autour de son action, le fameux « *consensus omnium* », la « *concordia ordinum* » -- consensus, donc, au tout premier chef des deux ordres majeurs, sénatorial et équestre (on a vu une manifestation claire de ce souci à l'occasion du procès de Verrès), c'est-à-dire solidarité politique de l'élite sociale, mais aussi consensus, autour de ce noyau fondamental, de tous les hommes de bonne volonté, attachés à la paix civile, soucieux de la sauvegarde des institutions, et hostiles aux coups de force militaires à visée soit révolutionnaire, soit tyrannique – qu'ils viennent aussi bien du côté des *populares*, usant de la puissance tribunitienne pour déstabiliser le régime en faisant systématiquement barrage à la politique des conservateurs, que du côté des *optimates*, tentés de placer leurs privilèges sous la protection d'un dictateur issu de leurs rangs. Il ne faut pas oublier que l'élection de 64-63 concerne une génération qui a connu personnellement la guerre civile opposant Marius à Sulla, et la dictature de ce dernier, et en outre, la présentation initiale des concurrents est assez explicite sur le danger que représentent des figures comme celle de Catilina, déjà toutes prêtes au bain de sang et rôdées en la matière.

Si donc « programme » politique il y a, ce n'est peut-être pas au sens où nous l'entendons nous modernes, mais en un sens qui n'en est pas moins plein pour l'électeur contemporain de Cicéron. Les manœuvres minutieusement décrites par Quintus sont ainsi à relever, moins pour ce qu'elles avouent elles-mêmes comporter d'un peu forcé, que pour ce qu'elles entendent promettre d'engagement futur par la manière d'être et d'agir présente : Cicéron doit se poser en candidat du rassemblement autour de la sauvegarde de l'État et dans le respect du *mos maiorum*, à la fois conscient des hiérarchies mais pas aveuglé par elles ; la conduite de sa campagne jusque dans son détail tactique doit rendre manifeste l'ambition de n'être pas l'homme d'un clan contre les autres composantes de la société, ou encore un coureur d'aventures ; et l'effort constant, jusque dans la manière de solliciter les suffrages, et par l'étendue sociale et géographique de cette sollicitation même, pour témoigner la conscience qu'a le candidat de la diversité et de la complexité de la société romaine, est en soi un acte en forme de promesse, annonçant la conduite à venir d'une politique soucieuse de cohésion

nationale dans le respect de la tradition. C'est précisément par ses démarches, ses déplacements, sa manière de s'adresser aux uns et aux autres, l'écoute offerte aux diverses sollicitations, l'hommage rendu aux multiples associations et le démarchage des individus très différents qui les animent, que le bon candidat doit savoir rendre sensibles la teneur et l'esprit de son propre engagement politique. Finalement, loin d'apprendre à tromper les naïfs, le futur consul en campagne est déjà en pleine action. Vu sous cet angle, s'il y a une chose qui peut nous surprendre dans ce *Petit manuel de la campagne électorale*, ce n'est pas une sorte d'hypocrisie effrontée, que la considération du contexte historique réduit à un fantôme, mais bien plutôt, eu égard à son objectif tactique, sa haute tenue morale.

EDITION - TRADUCTION

| | |
|--|---|
| Q. TVLLI CICERONIS COMMENTARIOLVM PETITIONIS | <p style="text-align: center;">QUINTUS CICÉRON : PETIT MANUEL DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE</p> |
| Quintus Marco fratri s. d. | Lettre de Quintus à son frère Marcus, |
| | <u>[Introduction : le projet de Quintus ; les trois thèmes]</u> |
| <p>I. [1] Etsi tibi omnia suppetunt ea quae consequi ingenio aut usu homines aut diligentia possunt, tamen amore nostro non sum alienum arbitratus ad te perscribere ea quae mihi ueniebant in mentem dies ac noctes de petitione tua cogitanti, non ut aliquid ex his noui addisceres, sed ut ea quae in re dispersa atque infinita uiderentur esse ratione et distributione sub uno aspectu ponerentur. Quamquam plurimum natura ualet, tamen uidetur in paucorum mensium negotio posse simulatio naturam uincere.</p> | <p>I. [1] Même si tu possèdes en abondance tout ce que l'on peut devoir aussi bien à son talent qu'à son expérience ou à son application, il ne m'a pas semblé contraire à notre affection de t'exposer par écrit et en détail ce qui me venait à l'esprit nuit et jour à la pensée de ta candidature : non avec la prétention de t'apprendre quoi que ce soit que tu ne saches déjà, mais dans l'idée de disposer, pour être embrassés d'un seul regard, dans une présentation raisonnée et bien ordonnée, des éléments apparaissant éparpillés et mal circonscrits dans la réalité. Et si, le plus généralement¹, c'est le naturel qui prévaut, il semble bien toutefois que, dans une affaire de quelques mois, une attitude étudiée puisse l'emporter sur lui².</p> |

¹ Je préfère donner à *plurimum* un sens de généralisation proche de *plerumque*, qui l'oppose à la circonstance particulière (*in... negotio*), plutôt qu'une valeur d'intensité exclusivement rapportée au verbe (*ualet*), comme le comprennent les autres traducteurs (Constans : « *bien que la force du naturel soit considérable* » ; SB : « *though nature is strong indeed* » ; Fedeli : « *per quanto le disposizioni naturali abbiano una forza notevolissima* »). Certes, il est vrai que *ualet* est très fréquemment construit avec un adverbe neutre d'intensité (*multum*, etc.) ; cependant, l'emploi absolu est également attesté, avec le sens de *s'imposer, avoir force de loi, dominer, régner*, etc. Ici, il me semble préférable de privilégier le caractère d'exception de la *simulatio* nécessaire, plutôt que l'intensité de la force du naturel, qui est de toute façon implicite dans l'idée d'une prévalence dans l'absolu.

² Une ancienne tradition éditoriale rejette toute cette dernière phrase au §42 (après *uideare*), au motif qu'elle y serait plus à sa place ; cette justification (avec la transposition) a été rejetée avec raison par Constans, suivi par la plupart des éditeurs ultérieurs, qui maintiennent donc la phrase à sa place ; seul SB a repris cette hypothèse en plaçant la phrase entre crochets droits. On ne voit pas bien pourquoi la phrase aurait été ainsi déplacée par le copiste ; du reste, le thème de la *simulatio* est essentiel dans le Manuel, il a donc toute sa place dans l'introduction – *a fortiori* étant donné l'esprit de celle-ci : il s'agit pour Quintus d'assister son frère, donc aussi d'insister sur le nécessaire recours à la *simulatio*, en quelque sorte colonne vertébrale de son effort de systématisation (*ratio et distributio*) : mentionner cette nécessité en introduction relève bien d'une exigence élémentaire de composition rhétorique. Pour expliquer le caractère abrupt de la phrase, Constans émet l'hypothèse d'une lacune avant ou après celle-ci ; cette hypothèse ne me paraît pas indispensable, car le style du texte dans son ensemble ne manque pas de rugosité par

| | |
|---|--|
| <p>[2] Ciuitas quae sit cogita, quid petas, qui sis. Prope cottidie tibi hoc ad forum descendenti meditandum est: "Nous sum, consulatum peto, Roma est."</p> | <p>[2] Réfléchis à ces trois points : de quelle cité il s'agit ; à quoi tu candidates ; quel homme tu es. Presque chaque jour en descendant au forum tu dois méditer sur ces thèmes : « je suis un homme nouveau ; je suis candidat au consulat ; il s'agit de Rome ».</p> |
| | <p><u>[1^{ère} partie : Cicéron, « homme nouveau » (§§ 2-12)]</u></p> |
| | <p><i>[Prestige et crédit de l'orateur]</i></p> |
| <p>Nominis nouitatem dicendi gloria maxime subleuabis. Semper ea res plurimum dignitatis habuit; non potest qui dignus habetur patronus consularium indignus consulatu putari. Quam ob rem quoniam ab hac laude proficisceris et quicquid es ex hoc es, ita paratus ad dicendum uenito quasi in singulis causis iudicium de omni ingenio futurum sit.</p> | <p>Ton statut d'homme nouveau, tu en allégeras le fardeau surtout par ta gloire d'orateur. C'est là une chose qui a toujours joui de la plus grande considération ; l'homme qui est jugé digne d'être l'avocat d'anciens consuls ne peut pas être estimé indigne du consulat. Aussi, puisque ce prestige est ton point de départ, et que tout ce que tu es tu l'es par lui, tu devras te présenter pour tes interventions publiques aussi bien préparé que si dans chaque cause que tu plaideras, le verdict devait porter sur ton talent tout entier.</p> |
| <p>[3] Eius facultatis adiumenta, quae tibi scio esse seposita, ut parata ac prompta sint cura, et saepe quae de Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius</p> | <p>[3] Tout ce qui peut renforcer cette capacité oratoire, et que (je le sais bien) tu gardes par devers toi, aie soin de le tenir tout prêt et à portée de main, et remémore-toi</p> |

ailleurs.

| | |
|---|---|
| <p>recordare. Deinde fac ut amicorum et multitudo et genera appareant; habes enim ea quae qui noui habuerunt? - omnis publicanos, totum fere equestrem ordinem, multa propria municipia, multos abs te defensos homines cuiusque ordinis, aliquot conlegia, praeterea studio dicendi conciliatos plurimos adulescentulos, cottidianam amicorum adsiduitatem et frequentiam.</p> <p>[4] Haec cura ut teneas commonendo et rogando et omni ratione efficiendo ut intellegant qui debent tua causa, referendae gratiae, qui uolunt, obligandi tui tempus sibi aliud nullum fore.</p> | <p>souvent ce que Démétrius a écrit sur le zèle avec lequel s'entraînait Démosthène. Ensuite, fais en sorte³ qu'on voit bien le nombre de tes amis et de quelles sortes de personnes il s'agit ; en effet, tu as pour toi – et quels⁴ hommes nouveaux ont jamais eu tout cela ? – tous les publicains, l'ordre équestre dans sa quasi totalité, beaucoup de municipes attachés à toi, beaucoup de gens de tous ordres défendus par toi, un certain nombre de collègues, en outre de très nombreux jeunes gens qu'a attirés à toi l'étude de l'éloquence, des amis qui viennent te voir tous les jours en grand nombre.</p> <p>[4] Aie soin de tenir bien en main ces atouts, en travaillant, par des avertissements, par des sollicitations, par toute sorte de moyen à faire comprendre à ceux qui ont une dette envers toi, et à ceux qui veulent t'obliger, qu'ils n'auront aucune autre occasion, les premiers, de te témoigner leur reconnaissance, les seconds, d'atteindre leur but⁵.</p> |
| | <p><i>[Appui de la noblesse]</i></p> |
| <p>Etiam hoc multum uidetur adiuuare posse nouum hominem, hominum nobilium uoluntas et maxime consularium; prodest, quorum in locum ac numerum peruenire</p> | <p><i>[Les grands personnages]</i> Egalement, ce qui semble pouvoir beaucoup aider un homme nouveau, c'est la sympathie des nobles et surtout des anciens consuls ; il est utile que par ceux au rang et au nombre desquels on veut parvenir, on soit jugé digne</p> |

³ Les manuscrits omettent le verbe principal de la phrase ; l'insertion <fac> (Buecheler) communément reprise, est concurrencée par <uide> (Baehrens), de sens voisin (*veille à ce que*).

⁴ Je retiens l'insertion <qui> (Sedwick, cf. Watt, Fedeli), de préférence à <non multi homines> (Baiter, cf. Constans, SB : *tu as pour toi ce que peu d'hommes nouveaux ont eu*) : *ea quae non multi homines noui habuerunt* n'avait pas de raison d'être altéré par la chute de ces trois mots ; en revanche, on peut comprendre que *ea quae qui noui habuerunt ?* ait été mal compris par un copiste, dérouté par la combinaison d'une relative et d'une interrogative, et induit en erreur (haplologie) par la similitude de *quae qui*. L'une ou l'autre insertion est de toute façon requise pour corriger le texte des mss., qui dit le contraire de ce que Quintus veut manifestement dire.

⁵ On peut comprendre autrement, quant au deuxième groupe, comme le fait SB (« ...*chance ... for the well-disposed to put you under an obligation to themselves* ») : dans ce cas, on construit *uolunt* absolument (cf. § 6 in fine : *qui non nolunt*) ; c'est possible, mais moins précis pour le sens : Quintus n'oppose pas aux débiteurs les bien intentionnés (en général), mais à ceux qui ont déjà un rapport de *gratia* avec Marcus ceux qui sont désireux de contracter un tel lien, dans l'attente d'être payés de retour ultérieurement : on construit alors *uolunt* avec le sous-entendu *te obligare*, facilement tiré des mots suivants immédiatement *obligandi tui*, complément de *tempus* : *pour ceux qui veulent (le faire), l'occasion de t'obliger*.

| | |
|--|--|
| <p>uelis, ab iis ipsis illo loco ac numero dignum putari. [5] Ii rogandi omnes sunt diligenter et ad eos adlegandum est persuadendumque est iis nos semper cum optimatibus de re publica sensisse, minime popularis fuisse; si quid locuti populariter uideamur, id nos eo consilio fecisse ut nobis Cn. Pompeium adiungeremus, ut eum qui plurimum posset aut amicum in nostra petitione haberemus aut certe non aduersarium.</p> | <p>d'atteindre ce rang et de figurer dans ce nombre. [5] Tous, il faut donc les solliciter, les démarcher par des intermédiaires, et les persuader que nous avons toujours partagé l'opinion politique des Optimates, et n'avons jamais été du parti des Populaires ; et que s'il nous est arrivé de sembler tenir le langage de ce parti, nous l'avons fait à dessein pour nous concilier Cnaeus Pompée, afin de nous faire à l'appui de notre campagne un ami de cet homme si puissant, ou au moins de ne pas nous en faire un adversaire.</p> |
| <p>[6] Praeterea adolescentis nobilis elabora ut habeas, uel ut teneas studiosos quos habes; multum dignitatis adferent. Plurimos habes; perfice ut sciant quantum in iis putes esse. Si adduxeris ut ii qui non nolunt cupiant, plurimum proderunt.</p> | <p>[Les jeunes nobles] [6] En outre, travaille à avoir comme partisans les jeunes nobles, ou plutôt à tenir fermement ceux que tu as déjà ; ils t'apporteront beaucoup de prestige. Tu en as déjà un très grand nombre ; fais-leur explicitement savoir combien tu comptes sur eux. Si tu parviens à amener ceux qui ne te sont pas hostiles à te soutenir, ils t'aideront énormément.</p> |
| | <p>[Les concurrents nobles]</p> |
| <p>II. [7] Ac multum etiam nouitatem tuam adiuuat quod eius modi nobiles tecum petunt ut nemo sit qui audeat dicere plus illis nobilitatem quam tibi uirtutem prodesse oportere. Nam P. Galbam et L. Cassium summo loco natos quis est qui petere consulatum putet? Vides igitur amplissimis ex familiis homines, quod sine neruis sint, tibi paris non esse.</p> | <p>II. [7] Ce qui également aide beaucoup à compenser ton statut d'homme nouveau, c'est que candidatent contre toi des nobles dont personne n'oserait prétendre que leur noblesse doive leur être plus utile qu'à toi ton mérite personnel : en effet, Publius Galba et Lucius Cassius sont certes de la plus haute naissance, mais qui irait penser sérieusement qu'ils sont candidats au consulat ? Tu vois bien, donc, que des hommes issus des plus grandes familles, parce que ce sont des chiffes molles, ne tiennent pas la comparaison face à toi.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>[8] At Antonius et Catilina molesti sunt. Immo homini nauo, industrio, innocenti, diserto, gratioso apud eos qui res iudicant, optandi competitores ambo a pueritia sicarii, ambo libidinosi, ambo egentes.</p> | <p>[8] En revanche (me diras-tu) Antonius⁶ et Catilina sont des rivaux de poids. Bien au contraire, un homme d'action⁷, qui a pour lui sa capacité d'engagement, son honnêteté à toute épreuve, son éloquence, son influence auprès des tribunaux, doit se souhaiter à lui-même de ces concurrents l'un et l'autre assassins depuis l'enfance, l'un et l'autre esclaves de leurs passions, l'un et l'autre réduits à l'indigence.</p> |
| <p>Eorum alterius bona proscripta uidimus, uocem denique audiuius iurantibus se Romae iudicio aequo cum homine Graeco certare non posse, ex senatu eiectum scimus optimorum censorum existimatione, in praetura competitorem habuimus amico Sabidio et Panthera, cum iam ad tabulam quos poneret non haberet ; quo tamen in magistratu amicam quam domi palam haberet de machinis emit ; in petitione autem consulatus caupones omnis compilare per turpissimam legationem maluit quam adesse et populo Romano supplicare.</p> | <p>[Antonius] Du premier, nous avons vu les biens confisqués, puis entendu cette déclaration sous serment, selon laquelle il ne lui était pas possible à Rome de lutter à armes égales dans un procès contre un Grec ; nous savons qu'il a été chassé du Sénat par la décision de censeurs tout à fait irréprochables ; pour la préture, nous l'avons vu candidater contre nous avec des Sabidius et Panthera comme amis, alors⁸ qu'il n'avait plus un esclave à vendre, et pourtant, une fois investi de sa charge, il alla s'acheter à l'étalage une fille pour lui servir chez lui ouvertement de maîtresse ; et pour la campagne pour le consulat, il a préféré aller piller tous les aubergistes au cours d'une mission parfaitement scandaleuse plutôt que de rester à Rome et d'y démarcher le peuple romain.</p> |
| <p>[9] Alter uero, di boni! quo splendore est? Primum nobilitate eadem [qua +Catilina+].</p> | <p>[9] [Catilina] Quant au second, dieux bons ! Quel éclat a-t-il donc ? D'abord, il est de la même noblesse⁹. D'une plus grande noblesse ? Non. Mais d'une autre trempe, oui.</p> |

⁶ J'écarte la traduction usuelle par « Antoine » pour éviter la confusion avec Marc Antoine le triumvir, son neveu (fils de Marcus Antonius Creticus, lui-même frère de Caius Antonius Hybrida, le concurrent et futur collègue de Cicéron).

⁷ La correction de *nouo* (mss.) en *nauo* par Puteanus (annotation à l'édition Gruter, 1617) est communément retenue par les éditeurs modernes.

⁸ La fin de la phrase (à partir de *cum iam*) présente des difficultés d'établissement, mais qui n'affectent pas vraiment le sens du propos ; le texte proposé ici est celui de Constans avec *cum iam*, complétant *cum* : Watt, SB ; et *quo tamen* : *tamen* maintenu, contre SB qui corrige dans sa dernière édition (Loeb) en *quo iam* ; à l'appui de *quo iam*, on peut comprendre « dès qu'il a été investi... », mais *tamen* est tout aussi satisfaisant : A. n'avait plus un sou, *pourtant* il s'est empressé dès son élection d'acheter une maîtresse. Le sens de l'expression *ponere ad tabulam* (*mettre en vente*) a été précisé par Constans (commentaire ad l.), suivi par ses successeurs (cf. note de Fedeli).

⁹ Dès les premières éditions de la Renaissance, on a bien vu que la leçon des mss. *qua Catilina* (*que C.*) était absurde ; soit on corrige en *qu'Antonius* (estimant qu'il s'agit d'un lapsus du

| | |
|--|---|
| <p>Num maiore? Non. Sed uirtute. Quam ob rem? Quod Antonius umbram suam metuit, hic ne leges quidem, natus in patris egestate, educatus in sororis stupris, corroboratus in caede ciuium, cuius primus ad rem publicam aditus in equitibus R. occidendis fuit : nam illis quos meminimus Gallis, qui tum Titiniorum ac Nanneiorum ac Tanusiorum capita demetebant, Sulla unum Catilinam praefecerat; in quibus ille hominem optimum, Q. Caecilium, sororis suae uirum, equitem Romanum, nullarum partium, cum semper natura tum etiam aetate quietum, suis manibus occidit.</p> | <p>Pourquoi ? Parce qu'Antonius a peur de son ombre, alors que lui n'a même pas peur des lois, en homme né dans l'indigence de son père, élevé dans les débauches de sa sœur¹⁰, endurci dans le massacre de ses concitoyens, et qui fit ses débuts dans la vie politique en assassinant des chevaliers romains : car aux fameux Gaulois (on s'en souvient) qui coupaient la tête des Titinius, des Nanneius et des Tanusius, Sulla avait donné comme seul et unique chef Catilina, et c'est parmi eux qu'il a tué de ses propres mains Quintus Caecilius¹¹, homme de très grand mérite, le mari de sa sœur, chevalier romain, politiquement neutre, attaché à sa tranquillité, de tout temps par tempérament personnel et à ce moment-là plus encore du fait de l'âge.</p> |
| <p>III. Quid ego nunc dicam petere eum tecum consulatum qui hominem carissimum populo Romano, M. Marium, inspectante populo Romano uitibus per totam urbem ceciderit, ad bustum egerit, ibi omni cruciatu lacerarit, uiuo stanti collum gladio sua dextera secuerit, cum sinistra capillum eius a uertice teneret, caput sua manu tulerit, cum inter digitos eius riui sanguinis fluerent; qui postea cum histrionibus et cum gladiatoribus ita uixit ut alteros libidinis, alteros facinoris adiutores haberet; qui nullum in locum tam sanctum ac tam religiosum accessit in quo non, etiam si in aliis culpa non esset, tamen ex sua nequitia dedecoris suspicionem relinqueret; qui ex curia</p> | <p>III. [10] Maintenant comment pourrais-je dire que te dispute le consulat quelqu'un qui a été capable de mener par toute la ville à coups de fouet sous les yeux du peuple romain cet homme si cher à ce dernier, Marcus Marius, de le pousser jusqu'à un monument funéraire et, là, de lui infliger toute sorte de supplices, de le décapiter d'une main en lui tirant les cheveux de l'autre, alors qu'il vivait encore et lui résistait¹², et de brandir sa tête à bout de bras, le sang lui ruisselant entre les doigts ; ce même quelqu'un qui ensuite vécut en compagnie d'acteurs et de gladiateurs, trouvant en les uns les complices de ses passions, en les autres ceux de ses crimes ; qui ne s'est jamais rendu dans aucun lieu si sacré et si vénéré soit-il sans y laisser derrière soi, même en l'absence de toute faute commise par autrui, le soupçon d'une infamie due à sa perversité ; qui est allé se chercher comme meilleurs amis dans la</p> |

copiste), soit on supprime, en tenant le sens pour évident, et les deux mots condamnés pour une glose maladroite introduite indûment dans le texte (opinion de Watt).

¹⁰ En lisant avec Constans *sororis* (mss.) plutôt que *sororiis* (correction de Watt), qui pourrait s'entendre de plusieurs sœurs (cf. SB, note ad l.) ; le parallélisme des génitifs *patris / sororis / ciuium* est ainsi plus régulier, alors que la suggestion de plusieurs sœurs concernées apparaît comme une projection sur Catilina d'un topos cicéronien concernant Clodius ; voir aussi les remarques de Fedeli dans sa préface, p. 14 (où ce savant lit *sororis*, même si l'édition du texte dans ce volume présente le texte de Watt).

¹¹ Avec SB il faut peut-être lire *Caucilius*, nom rare qui aurait été altéré à partir du commentaire d'Asconius.

¹² La correction proposée par SB <vix> *uiuo* <et> *spiranti* (« *as he bearly lived and breathed* ») est grammaticalement inutile, et affaiblit le sens.

| | |
|---|---|
| <p>Curios et Annios, ab atriis Sapalas et Caruilios, ex equestri ordine Pompilios et Vettios sibi amicissimos comparauit; qui tantum habet audaciae, tantum nequitiae, tantum denique in libidine artis et efficacitatis, ut prope in parentum gremiis praetextatos liberos constuprarit? Quid ego nunc tibi de Africa, quid de testium dictis scribam? Nota sunt, et ea tu saepius legito; sed tamen hoc mihi non praetermittendum uidetur, quod primum ex eo iudicio tam egens discessit quam quidam iudices eius ante illud iudicium fuerunt, deinde tam inuidiosus ut aliud in eum iudicium cottidie flagitetur. Hic se sic habet ut magis timeat, etiam si quierit, quam ut contemnat, si quid commouerit.</p> | <p>curie des Curius et des Annius, dans les salles des ventes des Sapala et des Caruilios, dans l'ordre équestre des Pompilius et des Vettius ; qui a tellement d'audace, de perversité, enfin tellement de maîtrise et d'efficacité au service de ses passions, qu'il a pu aller jusqu'à violer des enfants en toge prétexte presque dans le sein de leurs parents ? Qu'ai-je besoin maintenant de t'écrire au sujet de son séjour en Afrique, des déclarations des témoins ? Tout cela est bien connu, et tu ne manqueras de revenir fréquemment à la lecture de ces documents. Voici pourtant ce que je crois ne pas devoir omettre : qu'il est sorti de ce procès, d'abord, aussi indigent que certains de ses juges l'étaient avant ledit procès, ensuite, tellement haï qu'on réclame tous les jours un nouveau procès contre lui. Il se trouve dans une telle situation qu'il a plus à craindre, même s'il se tient tranquille, qu'il ne peut se permettre le mépris, s'il s'avise de bouger¹³.</p> |
| | <p><i>[Chance de Cicéron]</i></p> |
| <p>[11] Quanto melior tibi fortuna petitionis data est quam nuper homini nouo, C. Coelio! ille cum duobus hominibus ita nobilissimis petebat ut tamen in iis omnia pluris essent quam ipsa nobilitas, summa ingenia, summus pudor, plurima beneficia, summa ratio ac diligentia petendi; ac tamen eorum alterum Coelius, cum multo</p> | <p>[11] Combien est plus favorable la fortune qui t'est accordée dans ta campagne, que celle échue il y a peu à Caius Coelius, homme nouveau également ! Celui-ci était candidat contre deux hommes de la plus haute noblesse, et chez qui pourtant tous les autres titres étaient plus précieux encore que cette noblesse même : les preuves du plus grand talent, la plus haute moralité, une infinité de services rendus, une parfaite</p> |

¹³ L'établissement de cette dernière phrase est si contesté qu'il s'agit presque d'un locus desperatus ; le texte ici suivi est celui de Constans, conforme aux mss. ; parmi les autres lectures, plus ou moins fantaisistes, la plus remarquable et la plus audacieuse est celle de la dernière édition SB (Loeb), changeant les personnes et l'ordre des éléments de phrase : *ut magis contemnam siquid commouerit quam ut timeam etiam si quierit* (« so far from fearing him even if he is doing nothing, I should despise him if he makes trouble ») : d'abord, je ne comprends pas du tout pourquoi, dans ce cas, Q. envisagerait de craindre C. 'même s'il ne fait rien', ensuite, le tableau brossé de C. n'autorise pas le mépriser s'il suscite des troubles. A l'appui des mss. et de Constans, on peut comprendre que C. a de bonnes raisons de craindre (un procès) même s'il reste tranquille, tandis qu'il peut difficilement mépriser (les autorités, qui le surveillent) s'il entreprend quoi que ce soit ; en tout cas, le passage reste douteux : autre exemple de la volonté de l'auteur d'imiter les périodes cicéroniennes, au prix d'une certaine confusion (cf. §4 et n.5).

| | |
|---|---|
| <p>inferior esset genere, superior nulla re paene, superavit.</p> | <p>connaissance et une pratique accomplie des campagnes électorales ; et pourtant Coelius a battu l'un des deux, alors qu'il lui était très inférieur par la naissance, et ne lui était supérieur presque en rien.</p> |
| <p>[12] Qua re tibi, si facies ea quae natura et studia quibus semper usus es largiuntur, quae temporis tui ratio desiderat, quae potes, quae debes, non erit difficile certamen cum iis competitoribus qui nequaquam sunt tam genere insignes quam utiis nobiles; quis enim reperiri potest tam improbus ciuis qui uelit uno suffragio duas in rem publicam sicas destringere?</p> | <p>[12] C'est pourquoi, si tu fais ce pour quoi la nature et les études auxquelles tu t'es toujours consacré t'ont généreusement armé, ce qu'exige l'appréciation de ta situation présente, ce que tu peux, ce que tu dois – ce ne sera pas une lutte bien difficile contre des concurrents qui ne gagnent rien à être aussi distingués par leur naissance qu'illustres¹⁴ par leurs vices. En effet qui peut-on trouver comme citoyen pervers au point de vouloir par son vote dégainer ces deux lames contre l'Etat ?</p> |
| | <p><u>[2^{ème} partie : Le consulat] (§§ 13-53)</u></p> |
| | <p><i>[L'envie suscitée par la candidature de Cicéron]</i></p> |
| <p>IV. [13] Quoniam quae subsidia nouitatis haberes et habere posses exposui, nunc de magnitudine petitionis dicendum uidetur. Consulatum petis, quo honore nemo est quin te dignum arbitretur, sed multi qui inuideant; petis enim homo ex equestri loco summum locum ciuitatis, atque ita summum ut forti homini, diserto, innocenti multo</p> | <p>IV. [13] Puisque j'ai exposé ce que tu as et peux avoir de secours dans ton état d'homme nouveau, maintenant il faut aborder la grandeur de ce à quoi tu candidates. Tu candidates au consulat : il n'y a personne qui ne te juge digne de cette charge, mais beaucoup de gens qui t'envient. En effet, issu des rangs des chevaliers tu candidates au plus haut rang de l'Etat, et si haut que cette même charge confère à</p> |

¹⁴ Jeu de mots en latin sur *nobiles*, signifiant autant 'nobles' que 'connus'.

| | |
|---|--|
| <p>idem ille honos plus amplitudinis quam ceteris afferat.</p> <p>Noli putare eos qui sunt eo honore usi non uidere, tu cum idem sis adeptus, quid dignitatis habiturus sis.</p> <p>Eos uero qui consularibus familiis nati locum maiorum consecuti non sunt suspicor tibi, nisi si qui admodum te amant, inuidere.</p> <p>Etiam nouos homines praetorios existimo, nisi qui tuo beneficio uincti sunt, nolle abs te se honore superari.</p> <p>[14] Iam in populo quam multi inuidi sint, quam consuetudine horum annorum ab hominibus nouis alienati, uenire tibi in mentem certo scio;</p> <p>esse etiam non nullos tibi iratos ex iis causis quas egisti necesse est.</p> <p>Iam illud tute circumspicito, quod ad Cn. Pompei gloriam augendam tanto studio te dedisti, num quos tibi putes ob eam causam esse amicos.</p> <p>[15] Quam ob rem cum et summum locum ciuitatis petas et uideas esse studia quae tibi aduersentur, adhibeas necesse est omnem rationem et curam et laborem et diligentiam.</p> | <p>l'homme courageux, éloquent et honnête plus d'importance politique qu'à tous les autres¹⁵.</p> <p>Ne pense pas que ceux qui ont rempli cette charge ne voient pas ce que, lorsque tu l'auras obtenue, tu en recueilleras de prestige personnel.</p> <p>De leur côté, ceux qui, nés dans des familles consulaires, n'ont pas atteint le rang de leurs ancêtres, sauf ceux qui ont pour toi beaucoup d'affection, je soupçonne qu'ils t'envient.</p> <p>Et également les hommes nouveaux de rang prétorien, sauf ceux que tu t'es attaché en leur rendant des services, je pense qu'ils ne veulent pas te voir les dépasser dans l'obtention des charges publiques.</p> <p>[14] Même au sein du peuple, combien sont envieux, combien¹⁶ du fait de l'habitude prise ces dernières années on s'est détourné des hommes nouveaux, cela je sais bien que tu en as conscience ;</p> <p>également il est inévitable que certaines personnes soient irritées contre toi du fait des causes que tu as plaidées.</p> <p>Tu veilleras même à bien considérer ceci : si, parce que tu as déployé tant de zèle partisan à accroître la gloire de Pompée, tu penses que cela te vaut l'amitié de certains...¹⁷</p> <p>[15] Pour toutes ces raisons, puisque tu candidates au plus haut rang de l'Etat et que, d'autre part, tu vois bien que s'exercent des sentiments qui te sont contraires, il faut</p> |
|---|--|

¹⁵ Constans donne à *ita summum*... une valeur restrictive et comprend *ceteris* comme se rapportant aux autres consuls (« *poste... qui, tout en étant le plus haut, a ceci de particulier que parmi ceux qui y parviennent, l'homme courageux, éloquent, intègre en reçoit plus d'honneur que les autres* ») ; l'analyse syntaxique est incontestable, mais le sens ainsi produit me paraît peu clair ; il est plus satisfaisant de donner à *ita ... ut* sa valeur ordinaire d'intensité, et de rapporter *ceteris* aux autres hommes politiques en général, selon une construction lâche (*que* – sous-entendu : n'en ont – *tous les autres*).

¹⁶ Les mss. proposent deux leçons : *quam multi* (Watt, SB, Fedeli), qui redouble en quelque sorte la proposition précédente (*combien se sont détournés*) ; ou *quam* (Constans), lectio difficilior peut-être plus satisfaisante pour le sens : après la jalousie, l'habitude prise d'écarter les hommes nouveaux, après l'écrasement des Marianistes par Sulla.

¹⁷ Il est difficile de trancher ici : le texte suivi est celui des mss. : *esse amicos* (conservé par Constans) ; mais il est corrigé par la plupart des éditeurs depuis la Renaissance (*esse <non> amicos* ou *esse inimicos*) ; de toute façon l'idée est claire: le soutien apporté à Pompée a valu de solides inimitiés à Cicéron ; suivant le texte corrigé (Watt, SB, Fedeli), l'idée est explicite ; le texte conservé des mss. suppose, lui, une ironie ou une antiphrase ; je retiens cette seconde interprétation, mais sans certitude.

| | |
|---|---|
| | que tu fasses preuve du maximum de méthode, de soin, d'effort et d'application. |
| | <i>[Subdivision : les amitiés et la faveur populaire]</i> |
| V. [16] Et petitio magistratum diuisa est in duarum rationum diligentiam, quarum altera in amicorum studiis, altera in populari uoluntate ponenda est. | V. [16] La candidature aux magistratures se subdivise en application à deux démarches méthodiques : l'application à apporter relativement au soutien de ses amis, et l'application à apporter relativement à la faveur populaire. |
| | <i>[1^{er} point : Les « amis » (§§ 16-40)]</i> |
| Amicorum studia beneficiis et officiis et uetustate et facilitate ac iucunditate naturae parta esse oportet. | <i>[Principe général]</i> Le soutien des amis doit être acquis par le fait de rendre des services, de satisfaire à ses devoirs, d'entretenir des relations de longue date, et de faire preuve d'un naturel affable et agréable. |
| | <i>[Large extension de la notion]</i> |
| Sed hoc nomen amicorum in petitione latius patet quam in cetera uita; quisquis est enim qui ostendat aliquid in te uoluntatis, qui colat, qui domum uentitet, is in amicorum numero est habendus. Sed tamen qui sunt amici ex causa iustiore cognationis aut adfinitatis aut sodalitis aut alicuius necessitudinis, iis carum et iucundum esse maxime prodest. | Mais ce terme d' « amis » a dans la campagne électorale une extension plus large que dans la vie en général ; en effet, toute personne qui vienne à faire preuve à ton endroit de tant soit peu de disposition favorable, à cultiver ta compagnie, à fréquenter régulièrement ta maison, doit être comptée au nombre des amis. Reste toutefois particulièrement utile de se rendre cher et agréable à ceux qui sont nos amis pour une raison plus légitime, soit de parenté, soit d'alliance matrimoniale, soit d'appartenance à une même sodalité, soit d'autre lien. |

| | |
|---|--|
| <p>[17] Deinde ut quisque est intimus ac maxime domesticus, ut is amet et quam amplissimum esse te cupiat ualde elaborandum est, tum ut tribules, ut uicini, ut clientes, ut denique liberti, postremo etiam serui tui; nam fere omnis sermo ad forensem famam a domesticis emanat auctoribus.</p> | <p>[17] Ensuite, il faut travailler avec énergie à ce que plus on est proche de toi et introduit dans ta maison, plus on ait d'amitié pour toi et plus on désire que tu acquières le plus d'importance politique ; puis, faire de même avec les membres de ta tribu, tes voisins, tes clients, jusqu'à tes affranchis et enfin même tes esclaves : car tout ce qui se dit et alimente les réputations publiques émane de sources domestiques.</p> |
| | <p><i>[Les différentes classes d'amis]</i></p> |
| <p>[18] Deinde sunt instituendi cuiusque generis amici: ad speciem, homines illustres honore ac nomine (qui, etiam si suffragandi studia non nauant, tamen adferunt petitori aliquid dignitatis); ad ius obtinendum, magistratus (ex quibus maxime consules, deinde tribuni pl.); ad conficiendas centurias, homines excellenti gratia. Qui abs te tribum aut centuriam aut aliquod beneficium aut habeant aut ut habeant sperent, eos prorsus magno opere et compara et confirma; nam per hos annos homines ambitiosi uehementer omni studio atque opera elaborarunt ut possent a tribulibus suis ea quae peterent impetrare; hos tu homines, quibuscumque poteris rationibus, ut ex animo atque summa uoluntate tui studiosi sint elaborato.</p> <p>[19] Quod si satis grati homines essent, haec tibi omnia parata esse debebant, sicuti parata esse confido. Nam hoc biennio quattuor sodalitates hominum ad ambitionem</p> | <p>[18] Ensuite, il faut se faire des amis de chaque sorte : pour l'image, des hommes illustres du fait de leur carrière politique et de leur nom (qui, même s'ils ne suscitent pas activement les soutiens électoraux, apportent toutefois du prestige au candidat) ; pour se ménager l'appui de loi, des magistrats (consuls en premier lieu, tribuns de la plèbe ensuite) ; pour s'acquérir le vote des centuries, des hommes de très grande influence. obtiens et conforte solidement l'appui de tous ceux qui grâce à toi ont ou espèrent avoir le vote d'une tribu, d'une centurie, ou quelque autre faveur : en effet, ces dernières années, des spécialistes de la campagne électorale ont travaillé avec acharnement à se mettre en mesure d'obtenir des citoyens de leurs tribus tout ce qu'ils voulaient ; ces hommes-là, travaille, toi, par tous les moyens, à obtenir qu'ils te soutiennent fidèlement et avec le plus grand zèle.</p> <p><i>[Les groupes de pression débiteurs de C.]</i></p> <p>[19] Certes, si les hommes avaient assez de reconnaissance, tous ces appuis devraient</p> |

| | |
|---|--|
| <p>gratiosissimorum tibi obligasti, C. Fundani, Q. Galli, C. Corneli, C. Orchiui; horum in causis ad te deferendis quid tibi eorum sodales receperint et confirmarint scio, nam interfui; qua re hoc tibi faciendum est, hoc tempore ut ab his quod debent exigas saepe commonendo, rogando, confirmando, curando ut intellegant nullum se umquam aliud tempus habituros referendae gratiae; profecto homines et spe reliquorum tuorum officiorum et recentibus beneficiis ad studium nauandum excitabuntur.</p> <p>[20] Et omnino, quoniam eo genere amicitiarum petitio tua maxime munita est quod ex causarum defensionibus adeptus es, fac ut plane iis omnibus quos deuinctos tenes discriptum ac dispositum suum cuique munus sit; et quem ad modum nemini illorum molestus nulla in re umquam fuisti, sic cura ut intellegant omnia te quae ab illis tibi deberi putaris ad hoc tempus reseruasse.</p> | <p>t'être acquis, comme d'ailleurs c'est le cas, je n'en doute pas. En effet, ces deux dernières années, tu t'es attaché quatre associations¹⁸ contrôlées par des hommes de la plus grande influence en matière électorale, Caius Fundanus, Quintus Gallus, Caius Cornelius et Caius Orchiuius. Je sais bien (j'étais alors présent) quels engagements envers toi les membres de ces associations ont pris et confirmés lorsqu'ils t'ont confié la défense des intérêts de ces hommes. Aussi, ce que tu dois faire, c'est exiger qu'ils acquittent leur dette en cette occasion, en leur adressant de façon insistante avis, sollicitations et encouragements, et en leur faisant bien comprendre qu'ils n'auront jamais d'autre occasion de te témoigner leur reconnaissance. A coup sûr, ces hommes seront poussés à t'acquérir des soutiens à la fois par l'espoir d'autres services de ta part, et par tes récentes faveurs.</p> <p>[La clientèle de l'avocat]</p> <p>[20] Et de manière générale, puisque ta candidature est surtout forte de ce genre d'amitiés que tu t'es acquises en plaidant en justice, fais en sorte qu'à tous ces gens qui te sont ainsi attachés soit bien défini et attribué un rôle propre à chacun ; et s'il est vrai que tu n'as jamais fait pression sur aucun d'eux en aucune circonstance, veille à leur faire bien comprendre que tu avais gardé en réserve pour cette occasion tout ce qu'ils avaient à tes yeux de dette envers toi.</p> |
| | <p>[Les motivations du soutien : bienfaits, espérances, sympathie]</p> |

¹⁸ Suivant SB, il faut donner ici à *sodalitas* un sens différent de celui de § 16 (in fine) : les *sodalitates* du §16 sont stricto sensu les associations religieuses, ici le terme désigne leur dévoiement en groupes officieux de pression, sortes de clubs électoraux assurant le contrôle des votes.

VI. [21] Sed quoniam tribus rebus homines maxime ad benevolentiam atque haec suffragandi studia ducuntur, beneficio, spe, adiunctione animi ac uoluntate, animaduertendum est quem ad modum cuique horum generi sit inseruendum.

Minimis beneficiis homines adducuntur ut satis causae putent esse ad studium suffragationis, nedum ii quibus saluti fuisti, quos tu habes plurimos, non intellegant, si hoc tuo tempore tibi non satis fecerint, se probatos nemini umquam fore; quod cum ita sit, tamen rogandi sunt atque etiam in hanc opinionem adducendi ut, qui adhuc nobis obligati fuerint, iis uicissim nos obligari posse uideamur.

[22] Qui autem spe tenentur, quod genus hominum multo etiam est diligentius atque officiosius, iis fac ut propositum ac paratum auxilium tuum esse uideatur, denique ut spectatorem te suorum officiorum esse intellegant diligentem, ut uidere te plane atque animaduertere quantum a quoque proficiscatur appareat.

[23] Tertium illud genus est studiorum uoluntarium, quod agendis gratiis,

VI. [21] Mais puisque trois choses amènent les hommes à nous témoigner leur préférence et à apporter leur soutien dans les élections, à savoir les services qu'on leur a rendus, les espérances qu'ils conçoivent et le fait qu'ils se sentent proches de nous et nous apprécient, il faut examiner comment cultiver chacune de ces espèces.

[Les services rendus]

Par de très petits services on amène autrui à penser qu'il y a matière à apporter son soutien dans les élections : à plus forte raison ceux dont tu as obtenu le salut (et tu peux en compter en très grand nombre) ne doivent-ils pas manquer de comprendre que s'ils ne s'acquittent pas envers toi en cette occasion, ils n'auront jamais l'approbation de personne. Cela étant, il faut pourtant les solliciter et les amener à considérer que c'est nous, à notre tour, qui semblons en situation de nous lier d'obligation envers ceux qui jusqu'à ce jour l'ont été envers nous.

[Les espérances]

[22] Quant à ceux qui sont tenus par des espérances – et ce genre d'hommes s'applique encore plus à rendre service – fais-leur bien voir que ton aide leur est offerte et à disposition, et enfin bien comprendre qu'ils ont en toi un observateur appliqué des services qu'ils te rendent, qu'il soit bien clair que tu vois parfaitement et notes bien ce qui te vient de chacun.¹⁹

[La sympathie]

[23] Reste le troisième genre de soutien, le soutien spontané, qui devra être consolidé par des témoignages de reconnaissance, par l'adaptation des propos aux raisons pour

¹⁹ Les répétitions dans la phrase latine soulignent la réciprocité du rapport : le partisan intéressé s'applique (*diligentius*) à rendre des services (*officiosius*) au candidat, qui, de son côté, note avec application (*diligentem*) les services (*officiorum*) qu'on lui rend, en échange desquels il apportera ultérieurement son aide (*auxilium*) à son partisan.

| | |
|--|--|
| <p>accommodandis sermonibus ad eas rationes propter quas quisque studiosus tui esse uidebitur, significanda erga illos pari uoluntate, adducenda amicitia in spem familiaritatis et consuetudinis confirmari oportebit.</p> <p>Atque in his omnibus generibus iudicato et perpendito quantum quisque possit, ut scias et quem ad modum cuique inseruias et quid a quoque exspectes ac postules.</p> <p>[24] Sunt enim quidam homines in suis uicinitatibus et municipiis gratiosi, sunt diligentes et copiosi qui, etiam si antea non studuerunt huic gratiae, tamen ex tempore elaborare eius causa cui debent aut uolunt facile possunt; his hominum generibus sic inseruiendum est ut ipsi intellegant te uidere quid a quoque exspectes, sentire quid accipias, meminisse quid acceperis.</p> <p>Sunt autem alii qui aut nihil possunt aut etiam odio sunt tribulibus suis nec habent tantum animi ac facultatis ut enitantur ex tempore; hos ut internoscas uideto, ne spe in aliquo maiore posita praesidi parum comparetur.</p> | <p>lesquelles chacun semblera te soutenir, par la manifestation d'une sympathie réciproque, par la perspective offerte de voir l'amitié conduire à la familiarité et à l'intimité.</p> <p><i>[Le bon dosage]</i></p> <p>A l'égard de tous ces genres, tu devras évaluer et peser exactement ce dont chaque personne est capable, de manière à savoir comment cultiver chacune, qu'attendre et que demander de chacune.</p> <p>[24] Il y a en effet des hommes influents dans leur voisinage et dans leurs municipes, il y a des hommes, capables d'application et disposant de ressources, qui, même s'ils n'ont pas exercé auparavant ce genre d'influence, peuvent facilement y travailler pour celui envers qui ils ont une dette ou de la sympathie ; Il faut cultiver ce genre d'hommes de manière à ce qu'eux-mêmes comprennent que tu vois bien ce que tu attends de chacun, que tu as bien conscience de ce que tu reçois, et que tu te souviens de ce que tu as reçu.</p> <p>En revanche, il y en a d'autres qui soit ne peuvent rien, soit même sont détestés des membres de leur tribu et n'ont pas assez d'énergie et de moyens pour s'engager de manière improvisée ; ceux-là, tu devras veiller à les repérer, pour éviter qu'ayant placé trop d'espoir en l'un d'eux tu en recueilles trop peu d'appui.</p> |
| | <p><i>[Les nouvelles amitiés]</i></p> |
| | <p><i>[Nécessité fait loi]</i></p> <p>VII. [25] En outre, bien qu'il faille compter et s'appuyer sur des amitiés</p> |

VII. [25] Et quamquam partis ac fundatis amicitiiis fretum ac munitum esse oportet, tamen in ipsa petitione amicitiae permultae ac perutiles comparantur; nam in ceteris molestiis habet hoc tamen petitio commodi: potes honeste, quod in cetera uita non queas, quoscumque uelis adiungere ad amicitiam, quibuscum si alio tempore agas ut te utantur, absurde facere uideare, in petitione autem nisi id agas et cum multis et diligenter, nullus petitor esse uideare.

[26] Ego autem tibi hoc confirmo, esse neminem, nisi si aliqua necessitudine competitorum alicui tuorum sit adiunctus, a quo non facile si contenderis impetrare possis ut suo beneficio promereatur se ut ames et sibi ut debeas, modo ut intellegat te magni se aestimare, ex animo agere, bene se ponere, fore ex eo non breuem et suffragatoriam sed firmam et perpetuam amicitiam.

[27] Nemo erit, mihi crede, in quo modo aliquid sit, qui hoc tempus sibi oblatum amicitiae tecum constituendae praetermittat, praesertim cum tibi hoc casus adferat, ut ii tecum petant quorum amicitia aut contemnenda aut fugienda sit, et qui hoc quod ego te hortor non modo adsequi sed ne incipere quidem possint.

[28] Nam qui incipiat Antonius homines adiungere atque inuitare ad amicitiam quos per se suo nomine appellare non possit? mihi quidem nihil stultius uidetur quam

préalablement établies et bien fondées, la campagne elle-même est cependant l'occasion d'en contracter d'autres en grand nombre et d'une grande utilité. En effet, parmi tant de désagréments, la campagne a toutefois cet avantage : tu peux, sans compromettre ton honneur – chose impossible dans les autres circonstances de la vie – lier amitié avec toutes les personnes de ton choix, des personnes telles que, si en tout autre contexte tu les autorisais à te fréquenter, ta conduite paraîtrait aberrante, alors que dans le cadre d'une campagne, si tu ne t'appliquais pas à agir ainsi envers beaucoup de gens, ta campagne ne paraîtrait pas en être une.

[Occasion d'étendre son réseau]

[26] Or, moi je te l'affirme, il n'y a personne, sauf à être attaché à l'un de tes concurrents par un lien contraignant, dont tu ne puisses obtenir facilement, si tu t'en donnes la peine, qu'il te rende des services méritant ton amitié et ta reconnaissance futures, pourvu qu'il comprenne que tu fais grand cas de lui, que tu agis sincèrement, qu'il fait un bon placement, et qu'il en sortira une amitié non pas éphémère et circonscrite à la pêche aux voix, mais solide et durable.

[Absence de concurrence]

[27] Il n'y aura personne, crois-moi, pourvu seulement qu'il ait quelque chose dans la tête, pour laisser passer l'occasion qui lui est offerte de se lier d'amitié avec toi, surtout dès lors que tu dois au hasard d'avoir pour concurrents des hommes tels que leur amitié est ou à mépriser ou à fuir, et qu'ils sont incapables non seulement de réussir, mais déjà même d'entreprendre ce que je te conseille.

[28] En effet, comment Antoine pourrait-il entreprendre de se lier et d'offrir son amitié à des gens qu'il serait bien de lui-même incapable d'appeler par leur nom ? Assurément, rien de plus stupide, à mes yeux, que de compter sur le soutien de

| | |
|--|---|
| <p>existimare esse eum studiosum tui quem non noris. Eximiam quandam gloriam et dignitatem ac rerum gestarum magnitudinem esse oportet in eo quem homines ignoti nullis suffragantibus honore adficient; ut quidem homo nequam, iners, sine officio, sine ingenio, cum infamia, nullis amicis, hominem plurimorum studio atque omnium bona existimatione munitum praecurrat, sine magna culpa negligentiae fieri non potest.</p> | <p>quelqu'un qu'on ne connaît pas. Il faut chez un homme un éminent degré de gloire, de prestige et de grandeur acquise par l'action, pour que des inconnus, sans que personne ne sollicite leur voix, lui confient une charge publique. En tout cas, qu'un bon à rien, fainéant, dépourvu d'entregent comme de talent, à la réputation affreuse, sans amis, puisse passer devant un homme fort du soutien de la plupart des gens et de la bonne opinion de tous, cela ne peut se produire que si ce dernier a lourdement fauté par négligence.</p> |
| <p>VIII. [29] Quam ob rem omnis centurias multis et uariis amicitiiis cura ut confirmatas habeas.</p> <p>Et primum, id quod ante oculos est, senatores equitesque Romanos, ceterorum ordinum omnium nauos homines et gratiosos complectere. Multi homines urbani industrii, multi libertini in foro gratiosi nauique uersantur; quos per te, quos per communis amicos poteris, summa cura ut cupidi tui sint elaborato, appetito, adlegato, summo beneficio te adfici ostendito.</p> | <p><i>[Approche méthodique du corps électoral]</i></p> <p><i>[Répartition sociale]</i></p> <p>VIII. [29] Aussi, prends bien soin de t'attacher solidement toutes les centuries par des liens d'amitié nombreux et variés.</p> <p>Et d'abord (c'est une évidence première) consacre-toi aux sénateurs et chevaliers romains, et dans tous les autres ordres, hommes actifs et influents. Il y a beaucoup d'hommes d'action dans le milieu urbain, beaucoup d'affranchis influents et actifs sur le forum. Les uns par tes propres moyens, les autres par l'entremise d'amis communs, tu devras travailler avec le plus grand soin à te les rendre favorables, les rechercher, les démarcher, et montrer que tu te sens redevable d'un immense service.</p> |

[30] Deinde habeto rationem urbis totius, conlegiorum omnium, pagorum, uicinitatum; ex his principes ad amicitiam tuam si adiunxeris, per eos reliquam multitudinem facile tenebis. Postea totam Italiam fac ut in animo ac memoria tributim discriptam comprensamque habeas, ne quod municipium, coloniam, praefecturam, locum denique Italiae ne quem esse patiare in quo non habeas firmamenti quod satis esse possit, [31] perquiras et inuestiges homines ex omni regione, eos cognoscas, appetas, confirmes, cures ut in suis uicinitatibus tibi petant et tua causa quasi candidati sint.

Volent te amicum, si suam a te amicitiam expeti uidebunt; id ut intellegant, oratione ea quae ad eam rationem pertinet habenda consequere. Homines municipales ac rusticani, si nomine nobis noti sunt, in amicitia se esse arbitrantur; si uero etiam praesidi se aliquid sibi constituere putant, non amittunt occasionem promerendi. Hos ceteri et maxime tui competitores ne norunt quidem, tu et nosti et facile cognosces, sine quo amicitia esse non potest.

[32] Neque id tamen satis est, tametsi magnum est, si non sequitur spes utilitatis atque amicitiae, ne nomenclator solum sed amicus etiam bonus esse uideare. Ita cum et hos

[Répartition topographique]

[30] Ensuite, tu devras prendre en considération la ville tout entière, tous²⁰ les collèges, cantons et quartiers ; si tu parviens à te lier d'amitié avec les principaux personnages de ces entités, par leur entremise tu tiendras facilement tous les autres.

Puis fais en sorte d'avoir en tête et en mémoire une vue d'ensemble de toute l'Italie répartie par tribus, afin de ne laisser aucun municpe, aucune colonie, aucune préfecture, enfin aucun coin de l'Italie où tu n'aies ce qu'il faut d'appui ;

[31] d'aller à la recherche et sur les traces des gens de toutes les régions, de faire leur connaissance, de les démarcher et de te les attacher solidement, de veiller à ce que dans leurs quartiers ils fassent campagne pour toi et soient pour ainsi dire candidats à ton profit.

Ils voudront t'avoir pour amis, dès lors qu'ils verront que leur amitié est recherchée par toi ; tu arriveras à le leur faire comprendre en employant le langage qui convient à ce dessein. Les gens des municipes et des campagnes, si on les connaît par leur nom, pensent qu'ils sont des amis ; si en outre ils pensent se ménager quelque appui, ils ne perdent pas une occasion de mériter cet appui futur²¹.

Ces gens-là, tous les autres et surtout tes concurrents ne les connaissent même pas, alors que toi, tu les connais déjà et tu multiplieras facilement tes connaissances, ce sans quoi il ne peut y avoir d'amitié.

[32] Pourtant, même si c'est déjà beaucoup, cela ne suffit pas si tu manques à donner ensuite aux gens l'espérance d'avancer leurs intérêts et de contracter une amitié, afin

²⁰ *Conlegiorum omnium* : conservation de la leçon des mss. ; SB intègre la correction suggérée par Mommsen: *conlegiorum, montium*, etc. (toutefois, sa traduction embrouille les deux leçons : « *all the colleges, the wards, the hills* ») ; il est difficile de trancher ; en tout cas, la correction n'a rien d'une nécessité, et n'est reprise ni par Watt, ni par Constans, ni par Fedeli.

²¹ Promereri, même verbe qu'au § 26 : il s'agit, pour la personne démarchée par le candidat, de rendre à ce dernier un service en anticipant le bénéfice en retour.

ipsos, propter suam ambitionem, qui apud tribulis suos plurimum gratia possunt, studiosos in centuriis habebis et ceteros qui apud aliquam partem tribulium propter municipi aut uicinitatis aut conlegi rationem ualent cupidos tui constitueris, in optima spe esse debebis.

[33] Iam equitum centuriae multo facilius mihi diligentia posse teneri uidentur: primum oportet cognosci equites (pauci enim sunt), deinde appeti (multo enim facilius illa adolescentulorum ad amicitiam aetas adiungitur). Deinde habes tecum ex iuuentute optimum quemque et studiosissimum humanitatis; tum autem, quod equester ordo tuus est, sequentur illi auctoritatem ordinis, si abs te adhibebitur ea diligentia ut non ordinis solum uoluntate sed etiam singulorum amicitias confirmatas habeas. Nam studia adolescentulorum in suffragando, in obeundo, in

d'apparaître, toi, comme un bon ami, et non pas seulement comme un bon nomenclateur.²² Ainsi, quand à la fois tu te seras fait d'une part des soutiens dans les centuries, du fait de leurs propres ambitions²³, de ceux-là même qui ont le plus de pouvoir du fait de leur influence auprès des membres de leur tribu, et, d'autre part, des partisans de tous les autres qui ont du poids auprès de quelque fraction des membres de leur tribu en raison de leur appartenance à un municpe, à un quartier ou un collègue, tu devras nourrir les meilleures espérances²⁴.

[Les chevaliers]

En tout cas, si on s'y applique bien, ce sont les centuries de chevaliers qu'il est beaucoup plus facile de se rallier. Il faut, d'abord, faire connaissance avec les chevaliers (ils sont peu nombreux), ensuite, les démarcher²⁵ (l'âge de ces jeunes gens se laisse beaucoup plus facilement porter à nouer amitié). Ensuite, tu as avec toi les meilleurs éléments de la jeunesse, et les plus épris de culture ; en outre, parce que l'ordre équestre est le tien, ses membres suivront l'autorité de l'ordre, si tu mets assez d'application pour t'attacher solidement ces centuries, non seulement grâce à la sympathie de l'ordre, mais aussi par tes amitiés personnelles avec ses membres. De fait²⁶, le soutien des jeunes gens, quand il s'agit de solliciter les votes, de rendre des visites, de porter des messages, est incroyablement important et prestigieux.

²² Ma traduction, fort développée, tente de rendre compte d'une phrase latine dense et allusive.

²³ Les traductions de Constans, Fedeli et SB intègrent *propter suam ambitionem* à la relative *qui... possunt* (Constans : « de ceux-là même qui, ayant des ambitions personnelles, se sont acquis, etc. » ; Fedeli : « di questi stessi uomini, che spinti dall'ambizione hanno acquisitato, etc. » ; SB : « those whose own electionneering ambition has gained them, etc. ») ; mais il ne me semble pas que cette ambition soit avancée ici comme la raison de l'influence acquise par ces personnes ; je rattache *propter suam ambitionem* à *hos ipsos... studiosos habebis* : c'est précisément parce que ces gens ont leurs propres ambitions qu'ils sont susceptibles de répondre favorablement aux sollicitations du candidat Cicéron, dont ils espèrent des services en retour ; par contraste, dans le second membre, *propter... rationem*, qui explique bien ici le poids dont jouissent les personnes considérées, se place, de fait, à l'intérieur de la relative *qui... ualent*, et non pas avant elle, comme *propter suam ambitionem* par rapport à *qui... possunt* : l'auteur semble avoir pris soin de bien distinguer les deux compléments prépositionnels.

²⁴ L'espérance (*spes*) du candidat répond à celle (*spes*, début du §) que nourrissent ses soutiens pour leur propre compte, en récompense de leur appui.

²⁵ *Oportet cognosci ... appeti* : texte de Watt ; diverses autres leçons ont également été proposées, mais le sens reste sensiblement le même.

²⁶ *Nam* (Watt, Fedeli, SB), de préférence à *iam* (Constans) ; la divergence est relativement insignifiante.

| | |
|--|---|
| <p>nuntiando, in adsectando mirifice et magna et honesta sunt.</p> | |
| <p>IX. [34] Et, quoniam adsectationis mentio facta est, id quoque curandum est ut cottidiana cuiusque generis et ordinis et aetatis utare; nam ex ea ipsa copia coniectura fieri poterit quantum sis in ipso campo uirium ac facultatis habiturus.</p> <p>Huius autem rei tres partes sunt: una saluatorum cum domum ueniunt, altera deductorum, tertia adsectatorum.</p> <p>[35] In saluatoribus, qui magis uulgares sunt et hac consuetudine quae nunc est ad pluris ueniunt, hoc efficiendum est ut hoc ipsum minimum officium eorum tibi</p> | <p><i>[Le cortège]</i></p> <p>IX. [34] Et puisqu'il a été question du cortège, il faut également veiller à bénéficier d'un cortège quotidien, formé de chaque genre d'hommes, de chaque ordre et de chaque tranche d'âge. Car c'est d'après cette affluence qu'on pourra conjecturer l'ampleur des forces et des ressources dont tu disposeras sur le Champ de Mars.</p> <p>Mais il y a là trois catégories : ceux qui viennent chez toi²⁷ pour te saluer ; ceux qui t'accompagnent hors de chez toi ; ceux qui te font cortège.</p> <p><i>[Le salut matinal]</i></p> <p>[35] A l'égard de ceux qui viennent pour le salut matinal – qui sont de l'espèce plus commune et, selon l'habitude établie aujourd'hui, viennent saluer plusieurs personnes²⁸ -- il faut faire en sorte que même ce devoir minimal dont ils s'acquittent</p> |

²⁷ Depuis Orelli, la plupart des éditeurs considèrent la proposition *cum domum ueniunt* comme une glose explicative de *saluatorum* introduite par un copiste ; toutefois elle est maintenue par Constans, qui lui donne un sens particulier : « ceux qui viennent vous saluer chez vous – j'entends ceux qui viennent vous saluer en personne » : cela paraît cependant contredit par la phrase suivante (telle que la lit Constans : cf. n. suivante), qui distinguerait (selon Constans) ceux qui, dans cette première catégorie, se font représenter par quelqu'un : ces derniers seraient alors exclus de la catégorie dans la première phrase, et inclus dans la seconde ; en outre, si tel était le sens, on attendrait au moins la précision *ipsi* (« eux-mêmes, en personne ») ; il ne semble pas approprié de donner à cet élément plus de sens que celui d'une glose, qu'elle soit ou non de la main de Quintus.

²⁸ Importante divergence entre Constans et les autres éditeurs, qui, à la suite de Watt, corrigent *pluris* (littéralement, « en plus grand nombre ») en *ad pluris* ; Constans, qui traduit « ceux qui... se font représenter par un délégué », commente ainsi : « (...) viennent en plus grand nombre (qu'il n'y a de gens effectivement présents). Nous pensons qu'il y a là une façon – un peu trop ingénieuse – de désigner les citoyens qui, désireux de faire leur cour aux grands personnages à peu de frais, se faisaient représenter par des amis » ; on peut objecter que l'expression serait non seulement trop ingénieuse, mais carrément obscure, alors qu'il s'agirait d'un point important ; en outre, si les visiteurs supposés se font représenter, on ne voit pas pourquoi le nombre de présents varierait, puisqu'il aurait simplement une personne à la place d'une autre ; enfin et surtout, l'idée importante (ce qui est 'à la mode' du temps) est reprise avec quasiment la même expression dans la phrase suivante : *cum obeunt pluris competitores* : ce qui a changé par rapport aux temps anciens, c'est que l'on parie sur plusieurs chevaux, alors que le lien ancien de clientèle était beaucoup plus exclusif ; enfin, Constans estime que son interprétation s'accorde avec celle qu'il donne de *cum domum ueniunt* dans la phrase précédente, mais j'ai indiqué dans la note précédente qu'il me semblait alors plutôt y avoir contradiction que confirmation.

gratissimum esse uideatur; qui domum tuam uenient, iis significato te animaduertere (eorum amicis qui illis renuntient ostendito, saepe ipsis dicito); sic homines saepe, cum obeunt pluris competitores et uident unum esse aliquem qui haec officia maxime animaduertat, ei se dedunt, deserunt ceteros, minutatim ex communibus proprii, ex fucosis firmi suffragatores euadunt.

Iam illud teneto diligenter, si eum qui tibi promiserit audieris fucum, ut dicitur, facere aut senseris, ut te id audisse aut scire dissimules, si qui tibi se purgare uolet quod suspectum esse arbitretur, adfirmes te de illius uoluntate numquam dubitasse nec debere dubitare; is enim qui se non putat satis facere amicus esse nullo modo potest. Scire autem oportet quo quisque animo sit, ut et quantum cuique confidas constituere possis.

[36] Iam deductorum officium quo maius est quam salutatorum, hoc gratius tibi esse significato atque ostendito, et, quod eius fieri poterit, certis temporibus descendito; magnam adfert opinionem, magnam dignitatem cottidiana in deducendo frequentia.

paraisse t'inspirer la plus grande reconnaissance. A ceux qui viendront chez toi, tu devras manifester que tu as bien conscience de leur geste (tu devras le témoigner à leurs amis pour que ceux-ci le leur rapportent, et le leur dire à eux-mêmes souvent de vive voix) ; c'est ainsi que souvent les gens, quand ils vont voir plusieurs candidats et constatent qu'il n'y en a qu'un seul qui a tout à fait conscience de ce devoir rendu, s'attachent à celui-ci, laissent tomber les autres, et peu à peu, d'électeurs partagés se font électeurs exclusifs, d'électeurs douteux se font électeurs sûrs.

D'ailleurs tu devras te tenir avec application à ceci : si tu as entendu dire, ou t'es rendu compte, que tel qui t'avait fait des promesses joue un jeu trouble, comme on dit, dissimule le fait que tu l'aies entendu dire ou le saches par toi-même, et à celui qui voudra se disculper parce qu'il comprend qu'on l'a soupçonné, affirme que tu n'as jamais douté de ses bonnes intentions et tu ne te permets pas d'en douter ; car celui qui pense ne pas donner satisfaction ne peut en aucune manière être un ami. Mais il faut bien connaître la disposition d'esprit de chacun, pour être en mesure d'établir combien de confiance à ton tour tu peux avoir en chacun.

[L'accompagnement sur le forum]

[36] Quant à ceux qui t'accompagnent sur le forum, tu devras leur manifester et leur faire bien voir que ce devoir qu'il te rendent t'inspire d'autant plus de reconnaissance qu'il est plus important que celui rendu par les visiteurs matinaux, et, dans la mesure du possible, tu devras descendre au forum à heures fixes ; une grande affluence accompagnant tous les jours le candidat apporte à celui-ci beaucoup de considération et beaucoup de prestige.

[Le cortège]

[37] Le troisième aspect de la question, c'est d'avoir un cortège permanent. A ceux

[37] Tertia est ex hoc genere adsidua adsectatorum copia. In ea quos uoluntarios habebis, curato ut intellegant te sibi in perpetuum summo beneficio obligari; qui autem tibi debent, ab iis plane hoc munus exigit, qui per aetatem ac negotium poterunt, ipsi tecum ut adsidui sint, qui ipsi sectari non poterunt, suos necessarios in hoc munere constituent. Valde ego te uolo et ad rem pertinere arbitror semper cum multitudine esse.

[38] Praeterea magnam adfert laudem et summam dignitatem, si ii tecum erunt qui a te defensi et qui per te seruati ac iudiciis liberati sunt; haec tu plane ab his postulato ut, quoniam nulla impensa per te alii rem, alii honestatem, alii salutem ac fortunas omnis obtinuerint, nec aliud ullum tempus futurum sit ubi tibi referre gratiam possint, hoc te officio remunerentur.

X. [39] Et quoniam in amicorum studiis haec omnis oratio uersatur, qui locus in hoc genere cauendus sit praetermittendum non uidetur. Fraudis atque insidiarum et

qui s'y associeront spontanément, tu devras prendre soin de bien faire comprendre qu'un si grand service te lie à eux à jamais ; quant à ceux qui ont une dette envers toi, tu devras exiger d'eux qu'ils s'en acquittent ainsi : ceux à qui leur âge et leurs affaires le permettront, en te faisant cortège permanent ; ceux qui ne pourront t'accompagner personnellement, en commettant à cette charge leurs proches. Je veux vraiment, et je crois très important en la circonstance, que tu sois toujours très entouré.

[Participation des anciens clients]

[38] En outre, cela fait beaucoup valoir et apporte le plus grand prestige, que soient à tes côtés ceux qui ont été défendus par toi et qui grâce à toi ont été sauvés et acquittés en justice. De ceux-ci, tu devras exiger sans hésitation que – puisque sans bourse délier ils ont grâce à toi conservé qui un bien, qui son rang, qui son salut et toute sa fortune, et qu'ils ne doivent jamais avoir d'autre occasion de te témoigner leur reconnaissance – ils te témoignent leur reconnaissance en te rendant ce service.

[Mise en garde contre l'envie]

X. [39] Et puisque tout mon propos concerne ici le soutien apporté par les amis, il ne faut clairement pas négliger un point de nécessaire mise en garde sur ce chapitre. Tout est plein de ruse, de pièges et de trahison. L'heure n'est pas à relancer le sempiternel débat sur cette question de savoir comment distinguer le sincère du faux

| | |
|--|---|
| <p>perfidiae plena sunt omnia. Non est huius temporis perpetua illa de hoc genere disputatio, quibus rebus beneuolus et simulator diiudicari possit; tantum est huius temporis admonere. Summa tua uirtus eosdem homines et simulare tibi se esse amicos et inuidere coegit. Quam ob rem Epicharmeion illud teneto, neruos atque artus esse sapientiae non temere credere, [40] et, cum tuorum amicorum studia constitueris, tum etiam obtrectatorum atque aduersariorum rationes et genera cognoscito.</p> <p>Haec tria sunt: unum quos laesisti, alterum qui sine causa non amant, tertium qui competitorum ualde amici sunt. Quos laesisti, cum contra eos pro amico diceres, iis te plane purgato, necessitudines commemorato, in spem adducito te in eorum rebus, si se in amicitiam contulerint, pari studio atque officio futurum. Qui sine causa non amant, eos aut beneficio aut spe aut significando tuo erga illos studio dato operam ut de illa animi prauitate deducas. Quorum uoluntas erit abs te propter competitorum amicitias alienior, iis quoque eadem inseruito ratione qua superioribus et, si probare poteris, te in eos ipsos competitores tuos beneuolo esse animo ostendito.</p> | <p>ami ; l'heure est seulement à l'avertissement. Ton exceptionnel mérite a conduit les mêmes personnes, à la fois, à faire semblant d'être tes amis, et à te porter envie. C'est pourquoi tu devras bien garder à l'esprit ce mot d'Epicharme, que « les nerfs et les membres de la sagesse, c'est de ne pas faire confiance sans réflexion », [40] et , quand tu te seras bien assuré des soutiens de tes amis, alors tu devras apprendre à connaître les catégories auxquelles appartiennent tes détracteurs et tes adversaires ainsi que leurs procédés.</p> <p><i>[Les trois catégories de gens hostiles]</i></p> <p>Il y a trois catégories : la première, ceux à qui tu as fait du tort ; la deuxième, ceux qui ne t'aiment pas sans raison particulière ; la troisième, ceux qui sont très amis de tes concurrents. Vis-à-vis de ceux à qui tu as fait du tort en plaidant contre eux pour un ami, tu devras te disculper franchement, évoquer les liens qui t'y contraignaient, leur faire espérer que pour leurs propres affaires, s'ils deviennent tes amis, tu les soutiendras pareillement et t'acquitteras du même devoir envers eux. Ceux qui ne t'aiment pas sans raison particulière, tu devras, soit en leur rendant service, soit en le leur laissant espérer, soit en les assurant de ton soutien, travailler à leur faire quitter cette mauvaise disposition à ton égard. Envers ceux dont la sympathie t'est plus ou moins aliénée en raison de l'amitié qui les lie à tes concurrents, tu devras employer également les mêmes procédés que précédemment, et, si tu parviens à le faire croire, montrer que tu es bien disposé à l'égard de ces concurrents eux-mêmes.</p> |
| | <p><i>[2^{ème} point : La faveur populaire (§§ 41-53)]</i></p> |
| <p>XI. [41] Quoniam de amicitiiis constituendis satis dictum est, dicendum est de illa</p> | <p>XI. [41] Puisque j'ai assez traité de l'établissement des amitiés, il faut traiter de</p> |

altera parte petitionis quae in populari ratione uersatur. Ea desiderat nomenclationem, blanditiam, adsiduitatem, benignitatem, rumorem, speciem in re publica.

[42] Primum id quod facis, ut homines noris, significa ut appareat, et auge ut cottidie melius fiat; nihil mihi tam populare neque tam gratum uidetur.

Deinde id quod natura non habes induc in animum ita simulandum esse ut natura facere uideare; nam comitas tibi non deest ea quae bono ac suauis homine digna est, sed opus est magno opere blanditia, quae, etiam si uitiosa est et turpis in cetera uita, tamen in petitione necessaria est; etenim cum deteriore aliquem adsentando facit, tum improba est, cum amiciosem, non tam uituperanda, petitori uero necessaria est, cuius et frons et uultus et sermo ad eorum quoscumque conuenerit sensum et uoluntatem commutandus et accommodandus est.

[43] Iam adsiduitatis nullum est praeceptum, uerbum ipsum docet quae res sit;

l'autre aspect de la campagne qui concerne la faveur populaire. Celle-ci requiert de connaître les gens par leur nom, de savoir flatter, d'être constamment présent, de faire preuve de générosité, de faire parler de soi, de faire naître des espérances politiques²⁹.

[Faire connaissance]

[42] Tout d'abord, tout ce que tu fais pour lier connaissance avec les gens, fais-le bien voir pour que tous s'en rendent compte, et multiplie l'effort pour développer chaque jour ces connaissances ; à mon avis, il n'y a rien de si propre à susciter la faveur populaire et la reconnaissance.

[La flatterie nécessaire]

Ensuite, ce qui n'entre pas dans ta nature, mets-toi bien dans l'esprit qu'il faut feindre de manière à paraître le faire naturellement. Ainsi, tu ne manques aucunement de l'affabilité qui convient à un homme bon et aimable, mais il est très nécessaire de savoir flatter, chose qui, si elle est vicieuse et honteuse dans les circonstances ordinaires de la vie, est en revanche indispensable dans la campagne électorale ; de fait, lorsqu'elle corrompt autrui par complaisance, c'est une chose immorale, tandis que lorsqu'elle ménage des amitiés, elle n'est pas tant condamnable, et elle est même indispensable au candidat, dont la physionomie, la figure et les propos doivent évoluer et s'adapter à la pensée et à l'intention de tous ceux dont il s'approche.

[Présence constante à Rome]

²⁹ SB corrige la fin de la phrase *spem in re p.* en *<speciem>*, *spem in re p.*, (= « a fine show, political promise ») d'après la récurrence des mêmes notions aux §§ 52 (*speciem*) et 53 (*spes*) ; l'ajout ne me semble pas s'imposer ; la substitution de *speciem* à *spem* (mss.) avait auparavant été proposée par Lambin, et a été adoptée plus récemment par Watt et Fedeli (= « *essa esigue...* ») *che la nostra attività sia svolta con magnificenza* ») ; le texte retenu ici est celui de Constans, qui s'en tient au mss.

prodest quidem uehementer nusquam discedere, sed tamen hic fructus est adsiduitatis, non solum esse Romae atque in foro sed adsidue petere, saepe eosdem appellare, non committere ut quisquam possit dicere, quod eius consequi possis, se abs te non rogatum et ualde ac diligenter rogatum.

[44] Benignitas autem late patet: est in re familiari, quae quamquam ad multitudinem peruenire non potest, tamen ab amicis si laudatur, multitudini grata est; est in conuiuio, quae facit ut et abs te et ab amicis tuis concelebrentur et passim et tributim; est etiam in opera, quam peruulga et communica, cura que ut aditus ad te diurni nocturnique pateant, neque solum foribus aedium tuarum sed etiam uultu ac fronte, quae est animi ianua; quae si significat uoluntatem abditam esse ac retrusam, parui refert patere ostium. Homines enim non modo promitti sibi, praesertim quod a candidato petant, sed etiam large atque honorifice promitti uolunt.

[45] Qua re hoc quidem facile praeceptum est, ut quod facturum sis id significes te studiose ac libenter esse facturum;

[43] Quant à la présence constante, il n'y a pas besoin de précepte, la notion même dit assez ce dont il s'agit ; il est certes puissamment utile de ne jamais quitter la ville, mais à être constamment présent on gagne non seulement d'être toujours à Rome et sur le forum, mais de faire campagne constamment, de s'adresser souvent aux mêmes personnes, et d'éviter que quiconque (autant que possible) puisse dire qu'il n'a pas été sollicité par toi, et sollicité avec insistance et application.

[La générosité]

[44] D'autre part, la générosité a un vaste champ d'application : elle apparaît dans l'usage de notre patrimoine, lequel, bien qu'il ne puisse s'étendre jusque la multitude, s'il est loué par nos amis, est cependant bien vu de cette multitude ; elle apparaît dans les banquets, qui – veilles-y – doivent être donnés par toi-même et par tes amis, à la fois au public sans discrimination et aux tribus séparément ; elle apparaît aussi dans ton activité, que tu dois faire connaître à tous³⁰ et faire bénéficier à tous ; et veille à ce que l'on ait accès à toi de jour comme de nuit, et non pas seulement par les portes de ta maison mais également par ton visage et ta physionomie, qui sont les portes de l'âme ; car si ceux-ci dénoncent une volonté qui se cache et se replie sur elle-même, peu importe que l'accès de la maison soit grand ouvert. En effet, les gens ne veulent pas seulement qu'on leur fasse des promesses, surtout quand ils sollicitent un candidat, mais encore qu'on leur promette d'une manière généreuse et qui témoigne de la considération. [45] Voilà donc déjà un précepte facile à suivre – qui est que, tout ce que tu envisageras de faire, tu montres bien que tu le feras avec zèle et bonne volonté ;

³⁰ Je préfère donner à « *peruulgare* » ce sens, retenu par SB (« *widely advertise* »), plutôt que celui de « prodiguer » retenu par Constans (de même Fedeli : « *estendere a tutti* »), redondant avec « *communicare* » (que SB omet de traduire).

| | |
|--|--|
| <p>illud difficilius et magis ad tempus quam ad naturam accommodatum tuam, quod facere non possis, ut id aut iucunde neges aut etiam non neges; quorum alterum est tamen boni uiri, alterum boni petitoris. Nam cum id petitur quod honeste aut sine detrimento nostro promittere non possumus, quo modo si qui roget ut contra amicum aliquem causam recipiamus, belle negandum est, ut ostendas necessitudinem, demonstres quam moleste feras, aliis te id rebus exsarturum esse persuadeas.</p> | <p><i>[L'art de refuser, ou de ne pas refuser]</i></p> <p>cet autre est plus difficile, et plus adapté aux circonstances qu'à ton tempérament naturel – qui est que tout ce que tu ne peux pas faire, ou bien tu le refuses avec grâce, ou bien tu ne le refuses même pas du tout³¹ : le premier est le fait d'un homme bon, le second d'un bon candidat. De fait, quand on nous demande ce que nous ne pouvons promettre sans manquer à l'honneur ou nous nuire à nous-mêmes – par exemple si on nous demande de prendre en charge une affaire judiciaire contre un de nos amis – il faut le refuser avec courtoisie, en faisant valoir le lien qui te contraint, en manifestant combien tu en es désolé, en persuadant que tu te rattraperas en d'autres circonstances.</p> |
| <p>XII. [46] Audiui hoc dicere quendam de quibusdam oratoribus, ad quos causam suam detulisset, gratiorem sibi orationem eius fuisse qui negasset quam illius qui recepisset; sic homines fronte et oratione magis quam ipso beneficio rei capiuntur. Verum hoc probabile est, illud alterum subdendum tibi homini Platonico suadere, sed tamen tempori tuo consulam. Quibus enim te propter aliquod officium necessitudinis adfuturum negaris, tamen ii possunt abs te placati aequique discedere; quibus autem idcirco negaris, quod te impeditum esse dixeris aut amicorum hominum negotiis aut grauioribus causis aut ante susceptis, inimici discedunt omnesque hoc animo sunt ut</p> | <p>XII. [46] J'ai entendu quelqu'un dire, au sujet de certains orateurs auxquels cette personne avait soumis son affaire, que les propos de celui qui avait refusé de s'en charger lui avaient été plus agréables que les propos de celui qui avait accepté : ainsi les hommes sont-ils plus sensibles à la physionomie et aux paroles qu'au service rendu lui-même et à la réalité des faits. Certes, la première ligne de conduite ne peut qu'être approuvée, tandis que la seconde est un peu difficile à faire accepter à l'homme nourri de Platon que tu es ; mais pourtant je m'attacherai à ce qu'exige ta situation. En effet, ceux que, à cause de quelque devoir imposé par un lien contraignant, tu auras refusé d'assister, ceux-ci pourtant peuvent te quitter l'esprit en paix et de bonne humeur. En revanche, ceux à qui tu auras dit non en avançant que tu es empêché ou par les affaires de tes amis, ou par des causes plus importantes ou déjà prises en charge, ceux-là s'en vont hostiles, et tous sont ainsi disposés qu'ils préfèrent</p> |

³¹ Texte « *aut etiam non neges* », correction communément acceptée par les éditeurs.

sibi te mentiri malint quam negare.

[47] C. Cotta, in ambitione artifex, dicere solebat se operam suam, quod non contra officium rogaretur, polliceri solere omnibus, impertire iis apud quos optime poni arbitraretur; ideo se nemini negare, quod saepe accideret causa cur is cui pollicitus esset non uteretur, saepe ut ipse magis esset uacuus quam putasset; neque posse eius domum compleri qui tantum modo reciperet quantum uideret se obire posse; casu fieri ut agantur ea quae non putaris, illa quae credideris in manibus esse ut aliqua de causa non agantur; deinde esse extremum ut irascatur is cui mendacium dixeris.

[48] Id, si promittas, et incertum est et in diem et in paucioribus; sin autem neges, et certe abalienes et statim et pluris; plures enim multo sunt qui rogant ut uti liceat opera alterius quam qui utuntur. Qua re satius est ex his aliquos aliquando in foro tibi irasci quam omnis continuo domi, praesertim cum multo magis irascantur iis qui negent quam ei quem uideant ea ex causa impeditum ut facere quod promisit cupiat si ullo modo possit.

que tu leur mentes plutôt que de se voir opposer un refus.

[L'exemple de Caius Cotta]

[47] Caius Cotta, un expert en matière électorale, avait coutume de dire qu'en règle générale il promettait son soutien à tous, pour autant qu'on ne lui demandât rien de contraire à ses devoirs, mais l'apportait effectivement à ceux auprès de qui il estimait que ce soutien était le mieux placé ; il ne refusait, disait-il, à personne, parce que souvent se présentait une circonstance faisant que celui à qui il avait promis ne recourait pas à ses services, et que souvent il se trouvait qu'il fût moins occupé qu'il ne l'avait pensé ; et il ajoutait que ne peut pas se remplir la maison de celui qui accepte seulement autant qu'il considère pouvoir assumer ; que le hasard fait que se présente telle affaire à laquelle on n'avait pas pensé, mais que telle autre qu'on avait cru avoir entre les mains, pour une quelconque raison, n'aboutit pas ; enfin, que la dernière chose à craindre est que se fâche celui à qui on a menti.

[Le bon calcul]

[48] Ce risque-là, si tu promets ton aide, est incertain, remis à plus tard, et concerne un plus petit nombre de gens ; si en revanche tu refuses, tu t'en aliènes tout de suite et de façon certaine un plus grand nombre : en effet, il y a beaucoup plus de gens à demander la permission de recourir à l'assistance d'autrui que de gens à y recourir en effet. C'est pourquoi il vaut mieux que parmi tous ces gens quelques-uns s'irritent un jour contre toi sur le forum, plutôt que tous en permanence chez toi, surtout dès lors que l'on s'irrite contre ceux qui disent non davantage que contre celui qu'on voit bien empêché par une raison telle qu'il persiste à souhaiter faire ce qu'il a promis, s'il lui est possible de le faire de quelque manière.

| | |
|--|---|
| <p>[49] Ac ne uidear aberrasse a distributione mea, qui haec in hac populari parte petitionis disputem, hoc sequor, haec omnia non tam ad amicorum studia quam ad popularem famam pertinere: etsi inest aliquid ex illo genere, benigne respondere, studiose inseruire negotiis ac periculis amicorum, tamen hoc loco ea dico quibus multitudinem capere possis, ut de nocte domus compleatur, ut multi spe tui praesidi teneantur, ut amiciores abs te discedant quam accesserint, ut quam plurimorum aures optimo sermone compleantur.</p> | <p>[Pertinence du développement]</p> <p>[49] Mais pour ne pas paraître avoir perdu de vue mon plan, en traitant de ces manières sous le chapitre de la faveur populaire dans la campagne, je tiens que tout cela ne relève pas tant du soutien des amis que de la faveur populaire : même si certains aspects ressortissent à cet autre chapitre, comme le fait de répondre avec bienveillance, le fait de se mettre avec zèle au service des amis dans leurs affaires et dans leurs procès, cependant, ici je parle des moyens d'emporter l'adhésion de la foule, de sorte que³² ta maison soit pleine avant l'aube, que beaucoup de gens soient tenus par l'espoir de bénéficier de ton aide, que l'on te quitte plus lié d'amitié à toi qu'on était venu, et que les oreilles du plus grand nombre résonnent de ton éloge.</p> |
| <p>XIII. [50] Sequitur enim ut de rumore dicendum sit, cui maxime seruiendum est. Sed quae dicta sunt omni superiore oratione, eadem ad rumorem concelebrandum ualent, dicendi laus, studia publicanorum et equestris ordinis, hominum nobilium uoluntas, adolescentulorum frequentia, eorum qui abs te defensi sunt adsiduitas, ex municipiis</p> | <p>[L'opinion publique]</p> <p>XIII. [50] De fait, le point suivant à traiter concerne l'opinion publique, dont il faut tout particulièrement s'occuper. Mais tout ce qui a été dit plus haut vaut aussi bien pour accroître la bonne opinion de toi : prestige d'orateur, soutien des publicains et de l'ordre équestre, sympathie des nobles, foule des jeunes gens qui t'entourent, présence à tes côtés de ceux qui ont été défendus par toi, masse accourue des municipes de ceux qui sont visiblement venus pour toi – tout cela de sorte qu'on dise et pense que tu connais bien tes concitoyens, que tu leur adresses la parole avec</p> |

³² Constans donne à « ut ... » une valeur explicative (« ... c'est des moyens de te concilier la masse : avoir ta maison, etc. ») ; le sens consécutif retenu par SB et Fedeli me paraît préférable : les éléments évoqués ne sont pas le moyen d'attirer à soi la foule, mais le résultat d'une bonne campagne ; les moyens dont a traité l'auteur, et sur la pertinence au thème desquels il s'explique, sont en particulier les ruses permettant de tout promettre sans trop s'embarrasser.

multitudo eorum quos tua causa uenisse appareat, bene te ut homines nosse, comiter appellare, adsidue ac diligenter petere, benignum ac liberalem esse loquantur et existiment, domus ut multa nocte compleatur, omnium generum frequentia adsit, satis fiat oratione omnibus, re operaque multis, perficiatur id quod fieri potest labore et arte ac diligentia, non ut ad populum ab his hominibus fama perueniat sed ut in his studiis populus ipse uersetur.

[51] Iam urbanam illam multitudinem et eorum studia qui contiones tenent adeptus es in Pompeio ornando, Manili causa recipienda, Cornelio defendendo; excitanda nobis sunt quae adhuc habuit nemo quin idem splendidorum hominum uoluntates haberet. Efficiendum etiam illud est ut sciant omnes Cn. Pompei summam esse erga te uoluntatem et uehementer ad illius rationes te id adsequi quod petis pertinere.

[52] Postremo tota petitio cura ut pompae plena sit, ut inlustris, ut splendida, ut

affabilité, que tu sollicites leur suffrage avec constance et application, que tu es bienveillant et généreux ; et de sorte que ta maison soit pleine avant la fin de la nuit, que s’y presse une foule de gens de tous les ordres, que tu donnes satisfaction à tous par tes propos et à beaucoup concrètement par tes actions, et que se produise ce qui peut être obtenu par la conjonction du travail, de l’habileté et de l’application, à savoir non pas que ta réputation parvienne au peuple portée par ces gens-là, mais que ce soit le peuple lui-même qui partage le même soutien.

[Conjonction des soutiens]

[51] Tu t’es déjà concilié toute la foule urbaine, ainsi que le soutien de ceux qui tiennent les assemblées populaires, en célébrant Pompée, en prenant en charge la cause de Manilius, et défendant Cornelius ; il nous faut mobiliser ces forces que jusqu’à ce jour n’a jamais eues aucun homme fort dans le même temps de la sympathie des plus grands personnages³³. Il faut même faire savoir à tous que tu as l’entière sympathie de Pompée, et qu’il importe au plus haut point à sa politique que tu obtiennes l’objet de ta candidature.

[Apparences flatteuses]

[52] Enfin, prends bien soin que toute ta campagne soit pleine de pompe, brillante, splendide, populaire, qu’elle ait un éclat et un prestige parfaits, que même, si possible de quelque manière, se diffuse concernant tes concurrents une rumeur infamante de

³³ Il y a ici un important problème de texte (non mentionné dans l’apparat critique de Constans), une lettre suffisant à changer complètement le sens de la phrase : les mss. suivis par Constans, Watt, et Fedeli, portent « *nemo quin idem...* », avec le sens « (*cette popularité que*) *personne n’a possédée sans avoir du même coup la faveur...* » (trad. Constans) ; mais on peut retenir la correction de *quin* (subordonnée négative) en *qui* (sub. affirmative) proposée par Manuce, retenue par SB : « *support which nobody has ever possessed along with the good graces of the highest personages* » : en effet, le texte des mss. dit que la faveur populaire entraîne automatiquement le soutien de l’aristocratie – chose pourtant très douteuse, et largement démentie par l’histoire antérieure à 63 – alors que, beaucoup plus vraisemblablement, Quintus veut souligner la force originale dont dispose Cicéron, dans la conjonction des deux soutiens : avant lui, d’autres ont pu bénéficier de la faveur populaire, mais aucun avec, dans le même temps, le soutien de l’aristocratie ; sans doute la fréquence en latin des expressions de type « *nemo quin* » (« personne... qui... ne ... ») a-t-elle très tôt favorisé l’erreur de copie, sans réflexion attentive sur le sens.

| | |
|---|--|
| <p>popularis sit, ut habeat summam speciem ac dignitatem, ut etiam, si qua possit ratione, competitoribus tuis existat aut sceleris aut libidinis aut largitionis accommodata ad eorum mores infamia.</p> <p>[53] Atque etiam in hac petitione maxime uidendum est ut spes rei publicae bona de te sit et honesta opinio; nec tamen in petendo res publica capessenda est neque in senatu neque in contione. Sed haec tibi sunt retinenda: ut senatus te existimet ex eo quod ita uixeris defensorem auctoritatis suae fore, equites R. et uiri boni ac locupletes ex uita acta te studiosum otii ac rerum tranquillarum, multitudo ex eo quod dumtaxat oratione in contionibus ac iudicio popularis fuisti te a suis commodis non alienum futurum.</p> | <p>crime, d’immoralité ou de corruption accordée à leurs mœurs.</p> <p><i>[Perspectives politiques]</i></p> <p>En outre dans cette campagne il faut veiller à ce qu’on fonde sur toi de bons espoirs politiques et qu’on ait de toi une opinion honorable ; cependant, il ne faut pas intervenir dans les affaires politiques pendant la campagne, ni au sénat ni en assemblée populaire. Mais il faut t’en tenir aux objectifs suivants : que le sénat, d’après le fait que tu as toujours vécu ainsi, voie en toi le futur défenseur de son autorité ; les chevaliers romains et la bonne société riche, d’après ton passé, un soutien à la paix civile et à la tranquillité publique ; et la foule, d’après le fait que dans les assemblées et devant les tribunaux tu as été favorable au peuple ne serait-ce qu’en paroles, un homme qui ne sera pas hostile à ses intérêts.</p> |
| | <p><i>[3^{ème} point : Rome] (§§ 54-57)</i></p> |
| <p>XIV. [54] Haec mihi ueniebant in mentem de duabus illis commentationibus matutinis, quod tibi cottidie ad forum descendenti meditandum esse dixeram: "Nouus sum, consulatum peto". Tertium restat: "Roma est", ciuitas ex nationum conuentu</p> | <p>XIV. [54] Voilà donc ce qui me venait à l’esprit au sujet des deux thèmes matinaux – ce que, t’avais-je dit, tu dois méditer tous les jours en descendant au forum, à savoir : « je suis un homme nouveau ; je suis candidat au consulat ». Reste le troisième : « il</p> |

constituta, in qua multae insidiae, multa fallacia, multa in omni genere uitia uersantur, multorum adrogantia, multorum contumacia, multorum maleuolentia, multorum superbia, multorum odium ac molestia perferenda est. Video esse magni consili atque artis in tot hominum cuiusque modi uitiiis tantisque uersantem uitare offensionem, uitare fabulam, uitare insidias, esse unum hominem accommodatum ad tantam morum ac sermonum ac uoluntatum uarietatem.

[55] Qua re etiam atque etiam perge tenere istam uiam quam institisti, excelle dicendo; hoc et tenentur Romae homines et adliciuntur et ab impediendo ac laedendo repelluntur. Et quoniam in hoc uel maxime est uitiosa ciuitas, quod largitione interposita uirtutis ac dignitatis obliuisci solet, in hoc fac ut te bene noris, id est ut intellegas eum esse te qui iudici ac periculi metum maximum competitoribus adferre possis. Fac ut se abs te custodiri atque obseruari sciant; cum diligentiam tuam, cum auctoritatem uimque dicendi, tum profecto equestris ordinis erga te studium pertimescent.

[56] Atque haec ita te nolo illis proponere ut uideare accusationem iam meditari, sed ut hoc terrore facilius hoc ipsum quod agis consequare. Et plane sic contende

s'agit de Rome » -- cité constituée de l'afflux des nations, où se rencontrent beaucoup de pièges, beaucoup de tromperies, beaucoup de vices de tous ordres, où il faut faire supporter de tant de gens l'arrogance, de tant la grossièreté, de tant la méchanceté, de tant l'orgueil, de tant les procédés haineux et blessants. Je vois bien que c'est d'une grande intelligence et d'une grande habileté, quand on se trouve plongé au milieu de tant de vices si divers d'hommes de toutes sortes, de savoir éviter l'offense, éviter les cancons, éviter les pièges, et qu'un seul et même homme s'adapte à une si grande variété de mœurs, de propos et d'intentions.

[55] C'est pourquoi, continue à tenir cette ligne de conduite que tu as adoptée : sois le meilleur des orateurs ; c'est par là qu'à Rome on tient les hommes, qu'on se les attache et qu'on les empêche de s'opposer et de nuire. Et puisqu'en ceci surtout la cité est vicieuse que, la corruption s'en mêlant, elle ferme d'ordinaire les yeux sur le mérite et le prestige, en ces affaires, fais en sorte de bien te connaître toi-même, c'est-à-dire de comprendre que tu es toi-même homme à pouvoir inspirer à tes concurrents la plus vive peur de procès et menaces judiciaires. Fais en sorte qu'ils se sachent surveillés et tenus à l'œil par toi ; qu'ils craignent non seulement ton activité, non seulement ton autorité et tes capacités oratoires, mais aussi, assurément, le soutien que t'apporte l'ordre équestre.

[56] Du reste je ne veux pas que tu leur mettes cela sous le nez de manière à paraître ourdir déjà une mise en accusation³⁴, mais pour qu'en faisant jouer cette crainte tu atteignes plus facilement ton objectif. Et fais vraiment tous tes efforts, tendant toutes

³⁴ A la suite de Lambin, SB propose une écriture légèrement différente de la phrase, plus conforme à la grammaire stricte : « *haec ita te uolo illis proponere, <non> ut ...* » ; le sens demeure inchangé.

omnibus neruis ac facultatibus ut adipiscamur quod petimus. Video nulla esse comitia tam inquinata largitione quibus non gratis aliquae centuriae renuntient suos magno opere necessarios.

Qua re si aduigilamus pro rei dignitate, et si nostros ad summum studium beneuolos excitamus, et si hominibus studiosis nostri gratiosisque suum cuique munus describimus, et si competitoribus iudicium proponimus, sequestribus metum inicimus, diuisores ratione aliqua coercemus, perfici potest ut largitio nulla fiat aut nihil ualeat.

[58] Haec sunt quae putauī non melius scire me quam te sed facilius his tuis occupationibus conligere unum in locum posse et ad te perscripta mittere. Quae tametsi scripta ita sunt ut non ad omnis qui honores petant sed ad te proprie et ad hanc petitionem tuam ualeant, tamen tu, si quid mutandum esse uidebitur aut omnino tollendum, aut si quid erit praeteritum, uelim hoc mihi dicas; uolo enim hoc commentariolum petitionis haberi omni ratione perfectum.

tes fibres et toutes tes facultés, pour que nous obtenions ce que nous visons. Je vois bien qu'il n'y a pas d'assemblée électorale à ce point gâtée par la corruption que quelques centuries ne votent gratuitement pour ceux qui lui sont tout particulièrement attachés.

[57] C'est pourquoi, si nous restons en alerte autant que l'exige le prestige de l'entreprise, si nous mobilisons pour nous soutenir jusqu'au bout ceux qui sont bien disposés envers nous, si nous attribuons son rôle à chacun des hommes qui nous soutiennent et disposent d'influence, si nous faisons valoir à nos concurrents la perspective d'un procès, si nous faisons peur à leurs trésoriers et trouvons un moyen de brider leurs distributeurs d'argent, on peut arriver à ce qu'il n'y ait pas de corruption qu'elle n'ait pas d'effet.

[Conclusion]

[58] Voilà donc ce que j'ai pensé non pas savoir mieux que toi, mais au milieu de toutes tes occupations pouvoir plus facilement présenter de manière synthétique et te communiquer par écrit. Cette synthèse, même si elle a été composée dans le but de valoir non pas pour tous ceux qui sont candidats à des charges, mais à ton attention particulière et en vue de ta présente campagne, si pourtant quoi que ce soit te semble devoir en être modifié ou carrément ôté, ou si quoi que ce soit en a été omis, toi-même, j'aimerais que tu me le dises ; en effet je veux que ce petit manuel de la campagne électorale soit tenu pour parfait en tout point.

